

COL.FRA

bulletin 173 - 3^{ème} trimestre 2020



Groupement d'étude des timbres, marques postales et de l'histoire postale des :
Territoires qui furent sous dépendance française, (colonies, protectorats, pays sous mandat) ou sont français (territoires et départements d'outre-mer, collectivités territoriales). Territoires occupés militairement ou administrés temporairement par la France. Bureaux postaux français à l'étranger.



COL.FRA
Association régie par la loi de 1901,
enregistrée à la Préfecture de Paris sous le n° 74/312
Association philatélique fédérée n° 659-1, fondée en 1974
Siège social : 6, rue de Vienne 75008 PARIS
Adresse postale : COL.FRA, B.P. 628 - 75367 PARIS CEDEX 08
E mail : secretaire@colfra.org - **Web site** : www.colfra.org



Bulletin trimestriel

Réservé aux adhérents. Secrétaire de la rédaction : Alain Hurpet
Comité de rédaction : S. Buchheit, S. Caraud, M. Golfier, J.C. Gruet, J.J. Séréni, Alain Hurpet, H. Bessaud

SOMMAIRE

ETUDES

LE COURRIER DES BANQUIERS INDIENS DU TAMILNADU EN INDOCHINE	LOÏC DUFRESNE DE VIREL	3
OBLITÉRATIONS PROVISOIRES EN ANNAM ET TONKIN EN 1887	LAURENT BAUDIN	8
UNE LETTRE ANCIENNE DE MADAGASCAR	LUC MONTERET	12
UNE VIGNETTE POUR COLIS POSTAL DE LA CIE DE NAVIGATION MIXTE	JEAN-PIERRE FLOTTE	16
HAUTE-VOLTA : BULLETINS D'EXPÉDITION DE COLIS POSTAUX REVISITÉS	MARC PARREN	18
OPÉRATION TITAN - NOUVELLES-HÉBRIDES (1980)	MARC PARREN	20
MANDAT DE POSTE, HISTOIRE POSTALE ET ÉLÉMENTS D'HISTOIRE HUMAINE	ETIENNE FERRIEN	22
LES OBLITÉRATIONS DE CENTRAFRIQUE APRÈS L'INDÉPENDANCE (SUITE ET FIN)	MARC PARREN	32

DIVERS

COMPLÉMENTS SUR LES TEXTES PARUS	34
QUESTIONS, RÉPONSES	35

LA VIE DE COL.FRA

PROCHAINES RÉUNIONS, ÉVÉNEMENTS, ...	suppl.
--------------------------------------	--------

En couverture, le car postal de Saigon à Pnom Penh

Ci-dessous, vœu émis par le Grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine au cours de sa session ordinaire de...1935 (Hanoi). Documents <https://gallica.bnf.fr/>

VŒU (n° 49)

relatif à l'horaire du car postal de Saigon à Phnompenh.

Considérant que les autos postales partant de Saigon pour Phnompenh et vice versa partent le matin à cinq heures ;

Considérant que, de ce fait, les correspondances mises à la poste le soir à dix-huit heures ne sont distribuées que le lendemain à quinze heures et mettent vingt et une heures pour faire deux cent quarante kilomètres ;

Considérant que notamment les lettres du Nord arrivant à Saigon le matin par l'accélééré à sept heures du matin sont retardées de vingt-quatre heures par suite du départ à cinq heures du car postal et qu'une lettre mise à Hué le vendredi soir arrive à Phnompenh le mardi soir,

Les Conseillers soussignés demandent que le départ du car postal de Saigon à Phnompenh et vice versa soit reporté à dix-neuf heures du soir.

Signé : NEUMANN, PHILIP.

REPONSE

Les signataires de ce vœu ont demandé que le départ du car postal Saigon - Phnompenh soit fixé à 19 heures.

Sur les instructions du Gouvernement Général, le Sous-Directeur des P. T. T. du Sud, les Chefs d'Administration locale et l'Administrateur-délégué de la S. I. T. ont étudié la possibilité de donner satisfaction à cette demande.

Il est apparu qu'une telle modification présenterait de gros inconvénients pour l'aménagement des relations entre Saigon et Phnompenh, au regard des avantages qu'elle pourrait apporter.

Pour éviter les départs trop matinaux, il a été décidé toutefois que l'autocar postal Saigon-Phnompenh partirait désormais à 6 heures du matin au lieu de 5 heures.

LE COURRIER DES BANQUIERS INDIENS DU TAMIL NADU EN INDOCHINE

Loïc DUFRESNE DE VIREL, COL.FRA n° 781

On trouvait dans la région du Chettinad, en Inde, une communauté prospère dans le domaine des affaires et de la banque, dont de nombreux membres ont émigré en Asie du Sud-Est, en particulier au Sri Lanka, en Birmanie, et au Vietnam, au XIX^e siècle et au début du XX^e.

Ainsi, vers 1920, la population d'origine indienne, prenant en compte les indiens venant des Établissements Français de l'Inde, principalement les comptoirs de Pondichéry et Karikal, ainsi que les migrants venant des Indes Anglaises, comme ceux originaires du Chettinad (Etat du Tamil Nadu, dans le sud-est de l'Inde), atteignait 7000 personnes en Cochinchine, la province d'Indochine aux alentours de Saïgon d'où provient la majorité des lettres mentionnées dans cet article.

J'ai ainsi accumulé plusieurs lettres postées en Indochine à destination de plusieurs villages du district de Madura (dans l'état du Tamil Nadu, Inde), via Colombo (Sri Lanka). Ces lettres sont assez communes, on les voit certes peu dans les ventes des marchands parisiens mais elles sont souvent offertes sur eBay ou Delcampe entre 10 et 50 €, bien que j'en ai vu une ces derniers mois à 250 \$, ce qui me semble pour le coup tout à fait exorbitant !

On retrouve de telles lettres de 1890 jusqu'à 1940 environ, mais celles affranchies avec des timbres du type groupe dominant la période entre 1895 et 1910. La partie supérieure de l'enveloppe est généralement couverte de texte écrit en tamoul, mais une partie de l'adresse, à l'intention des fonctionnaires des postes indochinoises et sans doute des agents des messageries maritimes, est toujours rédigée en caractères « occidentaux » (lettres de l'alphabet latin).



fig. 1



[1897] - Lettre postée depuis Saïgon à destination de Kanadougattani, Madura (Inde Anglaise), via Colombo (Sri Lanka), affranchie avec un timbre à 25 c. noir de 1892-96. Cette première lettre est d'autant plus typique qu'elle est adressée à Annamalai Chettyar, un célèbre banquier indien, dont nous reparlerons un peu plus loin.

On note au recto (fig. 1) :

- cachet circulaire SAIGON CENTRAL COCHINCHINE 5E | 4 SEPT 97
- cachet octogonal LIGNE N PAQ. FR. N° 5 du 4 SEPT 97 [Salles #1.924 /5] – Cette lettre a donc voyagé sur le paquebot SALAZIE, lequel a quitté Saïgon le 5 septembre en direction de Marseille.

Et au verso (voir ci-contre) :

- cachet de transit : COLOMBO SP 12 97 (12 Septembre 1897)
- cachet de transit TUTICORIN 14 SEP 97
- cachet d'arrivée : KANADUKATHAN 16 SEP 97

[1899] - Lettre recommandée postée à Saïgon en avril 1899, à destination de Kilasivalpatti, Madura (Inde Anglaise), via Colombo, affranchie à 50 c (25 c de port plus 25 c de recommandation) avec une paire du 25 c.



fig. 2

On note au recto (fig. 2) :

- cachet circulaire SAIGON CENTRAL COCHINCHINE [...] AVRIL 99
- marque postale **R** et numéro d'enregistrement du courrier recommandé



Et au verso :

- cachet octogonal LIGNE N PAQ. FR. N° 4 du 11 AVRIL 99 [Salles #1.924 /4] – Cette lettre a donc voyagé à bord du paquebot *Yarra* des Messageries Maritimes.
- cachets de transit : COLOMBO AP 99 (April 1899), 8FG TUTICORIN 20 APR 99, OYAKONDAN SIRUVAYAL 21 AP 99
- cachet d'arrivée : KILASAVALPATTI * MADURA B.O. AP 22 99

[1904] - Lettre de Saïgon pour Pudukotah, Madura, via Colombo, affranchie avec un timbre Groupe à 25c bleu de 1900 (fig. 3).

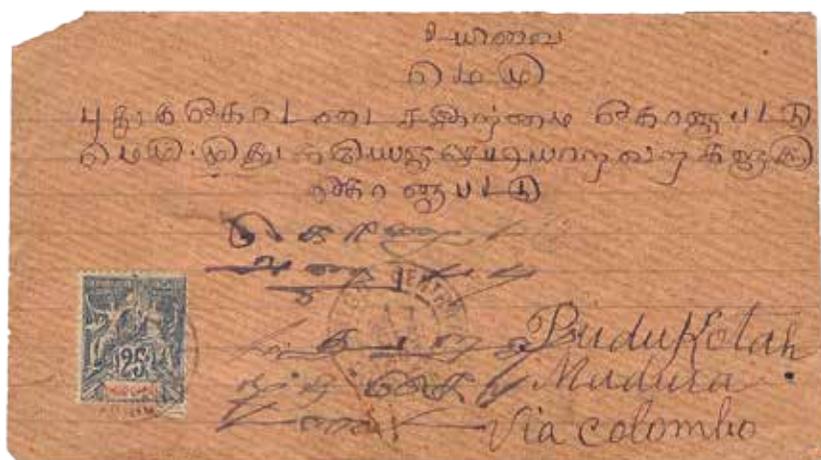


fig. 3

Ici encore, au recto, on note le cachet circulaire SAIGON CENTRAL COCHINCHINE 3E | 7 DEC 04), tandis qu'au verso on retrouve les cachets de transit : SINGAPORE DE 10 1904, TUTICORIN 18 DE 04 et KONAPET * TRICHINOPOLY B.O. 18 DEC 04, apposé une seconde fois le 20 DEC



[1895] - D'une origine moins commune, nous avons ici une lettre postée depuis Phnom Penh, Cambodge à destination de Madura (Inde Anglaise), via Colombo, affranchie avec un timbre à 25 c. noir de 1892-96.



fig. 4

Au recto (fig. 4) :
 - cachet circulaire PNOM PENH CAMBODGE 3E | 11 JUIN 95

Au verso :
 - cachet de transit : SAIGON CENTRAL COCHINCHINE 2E | 13 JUIN 95
 - cachet circulaire LIGNE N PAQ. FR. N° 8 du 16 JUIN 95 [Salles #1.921 /8] –

Cette lettre a ainsi voyagé à bord du paquebot *Melbourne*.

- cachets de transit : TUTICORIN 25 JU 95 et KARAIKUDI 27 JU 95, avec un second de la même ville (JUL 95)



[1899] - A priori rien de bien original sur cette lettre (fig. 5), si ce n'est un timbre à date de Marseille au dos de l'enveloppe. Il semble que ce courrier n'a pas été déchargé lors de l'escale de Colombo : au vu des dates, il a sans doute voyagé d'abord sur le *Salazie* (PAQ. FR. N° 5), parti de Saïgon le 18 janvier et arrivé à Marseille le 10 février, avant de repartir sur le *Yarra* (PAQ. FR. N° 4) le 12 février pour l'Asie. Adressée comme la première lettre de cet article à M. Annamalai Chettyar, on y retrouve un recto tout à fait classique, avec un timbre indochinois à 25 c. et le cachet circulaire SAIGON CENTRAL COCHINCHINE 5E | 17 JANV 99.



fig. 5

Au verso, on devine :

- cachet circulaire MARSEILLE ETRANGER, 7 E | 11 FEVR 99.
- cachet circulaire COLOMBO (date illisible) – sans doute le 1^{er} mars 1899
- cachet circulaire TUTICORIN Y. 3 MA. 99
- cachet d'arrivée : KANADUKATHAN 5 MA. 99



[1903] - Adressée elle aussi à M. Annamalai Chettyar, cette lettre (fig. 6) a retenu mon attention pour le cachet EXPERIMENTAL P.O. visible au verso.

Postée de Saïgon et affranchie par le timbre à 25 c noir du type groupe, on y trouve au recto le cachet circulaire SAIGON CENTRAL COCHINCHINE 2E | 2 JANV 03

Au verso on retrouve le cachet de transit de TUTICORIN (X. 10 JA. 03), ainsi que le cachet d'un bureau de poste provisoire, EXPERIMENTAL P.O. M-963 (12 JA. 03)



fig. 6

En Inde, les bureaux expérimentaux étaient ouverts initialement pour une période de 6 mois, lorsque la demande semblait le justifier. Le bureau, selon le trafic et le volume du courrier, pouvait alors devenir permanent, voir son statut de bureau expérimental étendu pour une période de deux ans ou être fermé. La mention P.O. (Post Office) indique qu'il s'agissait d'une agence postale régulière assurant le tri et l'acheminement du courrier, capable aussi de fournir tous les services d'un bureau de poste indien, y compris les services financiers. La lettre M fait référence au cercle de Madras, une des villes principales du Tamil Nadu, tandis que les chiffres 963 correspondent au numéro du bureau de poste.

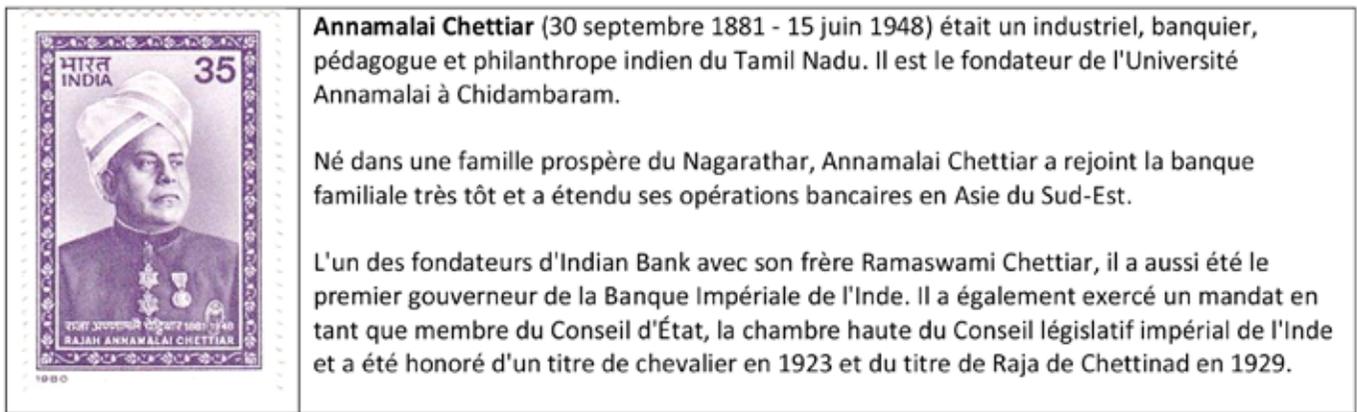
Avec jusqu'à présent six lettres d'Indochine vers le Tamil Nadu, qu'en est-il des correspondances entre l'Inde et les banquiers indiens établis en Indochine ? Ces lettres semblent définitivement plus rares et chose étrange, toutes celles que j'ai vues sont taxées à l'arrivée, telle que celle ci-dessous. Selon un de mes amis philatélistes, l'absence de timbres sur les lettres originaires du Tamil Nadu pourrait être due à une pratique religieuse, selon laquelle le fait d'apposer un timbre était considéré impur. Cela reste cependant à vérifier.

[1915] - Lettre de Konapet du 9 février 1915 vers Saïgon (fig. 7), taxée 50 centimes à l'arrivée, portant un cachet en demi-cercle KONAPET DUE et un cachet SAIGON CENTRAL COCHINCHINE (** 22 -2 15) visibles au recto



fig. 7

Pour finir, un peu d'histoire... Plusieurs de ces lettres étant adressées à un même destinataire, M. Annamalai Chettyar, il m'a paru utile de faire quelques recherches sur ce nom, éventuellement avec une orthographe proche. Il y a sur Internet beaucoup d'informations sur M. Annamalai Chettiar, en particulier une page entière sur Wikipedia, résumée ci-dessous.



Et un peu de géographie aussi, dans la mesure où les lieux mentionnés sur ces lettres sont sans doute peu familiers pour nos lecteurs.

Colombo : principal port et capitale commerciale du Sri Lanka (Ceylan), où faisaient escale les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes de la Ligne N, entre Marseille (France) et Yokohama (Japon) ;

Tuticorin : aujourd'hui Thoothukudi, il s'agit de l'un des principaux ports de mer de l'Inde, sur la Baie du Bengale, dans l'état indien du Tamil Nadu ;

Kanadoukattani : aujourd'hui Kanadukathan, il s'agit d'un village à quelques kilomètres au Nord de Karaikudi, ville la plus importante du district de Sivanga et capitale de la région du Chettinad, toujours dans l'état indien du Tamil Nadu.



- ❶ TUTICORIN (Thoothukudi)
- ❷ KANADOUKATTANI (Kanadukathan)
- ❸ KILASVALPATTI (Kilasevalpatti)
- ❹ OYAKONDAN SIRUVAYAL (Uyyakondan Siruvayal)
- ❺ KONAPET
- ❻ KARAİKUDI
- ❼ PUDUKOTTA
- ❽ MADURA

MADRAS, au nord de l'Etat, aujourd'hui Chennai, est la capitale du Tamil Nadu.

On peut situer sur la carte les comptoirs français de Pondichéry et Karikal

L'île dans le coin inférieur droit est Sri Lanka, autrefois Ceylan. COLOMBO en est la capitale commerciale et économique.

En conclusion, ces quelques lettres souvent délaissées par les collectionneurs m'auront permis d'en apprendre un peu plus sur les banquiers du Chettinad installés en Indochine. Fait amusant, j'ai demandé de l'aide à quelques collègues indiens, originaires du Tamil Nadu, pour déchiffrer les adresses et autres éléments de correspondance rédigés en Tamoul, mais à ma grande surprise, ils se sont eux-mêmes heurtés à de grandes difficultés, m'indiquant que l'écriture d'aujourd'hui est bien différente de celle utilisée il y a plus de 100 ans.

OBLITÉRATIONS PROVISOIRES EN ANNAM ET AU TONKIN EN 1887

LAURENT BAUDIN, COL.FRA N°783

Ces oblitérations ont été répertoriées par Raymond Salles dans les *Documents Philatéliques* n°18 d'octobre 1963, puis présentées dans une communication à l'Académie de Philatélie le 14 décembre 1963 avec, en exemples, des pièces des collections du Colonel Lambert-Daverdoing, de Paul Pannetier et Raymond Salles. Elles ont été complétées et améliorées par Jacques Desrousseaux dans le livre 2 « les Corps Expéditionnaires » des *Postes et courriers français en Extrême-Orient*, réédité par Col.Fra.

Les timbres provisoires avec dateur manuscrit sont répertoriés dans le tableau ci-dessous. Mais trois de ces oblitérations n'ont jamais été répertoriées, elles sont représentées par les lignes encadrées en trait fort dans le tableau et également par les illustrations qui suivent.

Il s'agit pour le Tonkin de Phu-Ninh-Gian et pour l'Annam de Binh-Dinh (uniquement sur timbre-poste sans date) et de Nhia-Trang avec usage tardif (1890). Deux autres spécifiques et une de couleur bleue (That-Khé) sont aussi représentés.

Provisoires de 1887 en Annam et au Tonkin		
	Dates d'utilisation	particularité
Tonkin		
HAI-NINH	1888	
MONCAY	1889/1890	à étoiles
THAT-KHE	1887	bleu
DONG-DANG	1886/1887	
KESAT	1887	
BAO-HA	1887	
THAN-QUAN	1887	
CHO-BO	1891	à fleurons, tardif
LAO-KAI	1887	
PHU-NHO	1887	
PHU-NINH-GIAN	1887	à fleurons
Annam		
DONG-HOI	1887	bleu
MY-THO	1887	
CHO-HUYEN	1887	bleu
QUANG-TRI	1887	
CAU-HAI	1887	bleu
BONG-SON	1887/1888	
VUNG-LAM	1887/1888	toujours sans date
VINH	1886/1887	spécifique
BINH-DINH	?	sur timbre uniquement
NHIA-TRANG	1890	utilisation tardive !



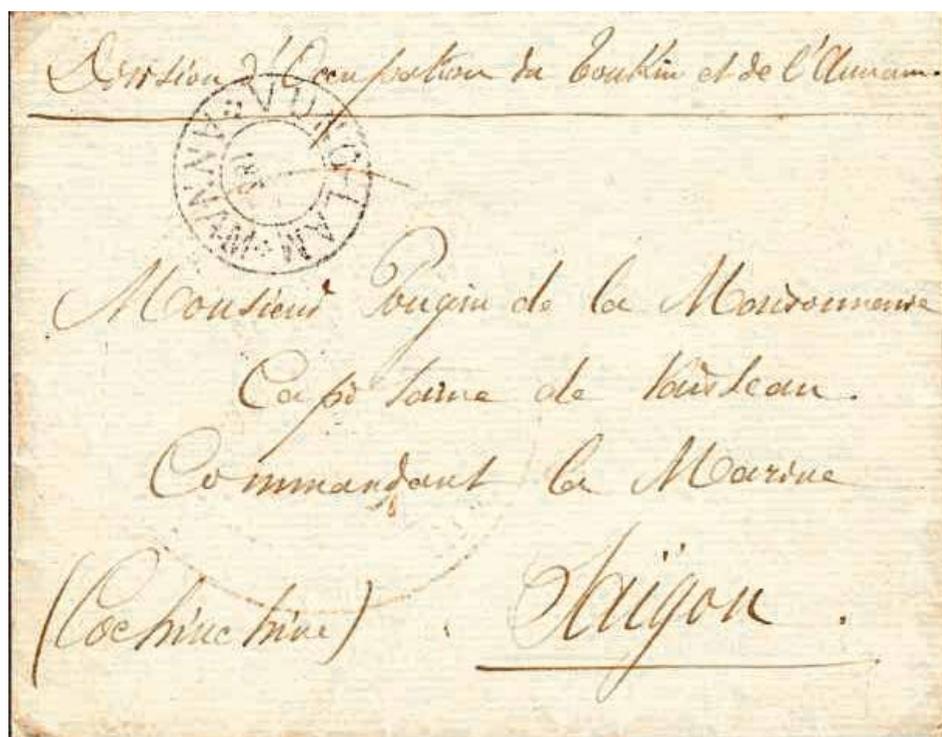
Timbre à dateur manuscrit provisoire du 16 décembre 1887 de Phu-Ninh-Gian (Tonkin)



Timbre à dateur manuscrit provisoire du .. 188 de Binh-Dinh (Annam).
L'encre de l'oblitération a peut-être disparu lors du retrait de son support !



Timbre à dateur manuscrit provisoire du 9 avril 1890 (utilisation tardive) de Nhia-Trang (Annam)



Timbre à dateur manuscrit provisoire du .. 188.. (toujours sans date, mais utilisé entre le 8 novembre 1887 et le 31 mars 1888 (Raymond Salles)) de Vung-Lam (Annam) (modèle unique spécifique).



Timbre à dateur manuscrit provisoire du 6 mars 1887 de Vinh (Annam) à l'arrivée au verso d'une enveloppe entier postal type Sage (modèle unique spécifique).



Timbre à dateur manuscrit provisoire du 17 avril 1887 de That-Khé (Tonkin) en bleu.
(modèle standard !).

Rejoignez-nous sur les

RÉSEAUX SOCIAUX



@TimbresFFAP



@TimbresFFAP



@timbresffap



Télé FFAP

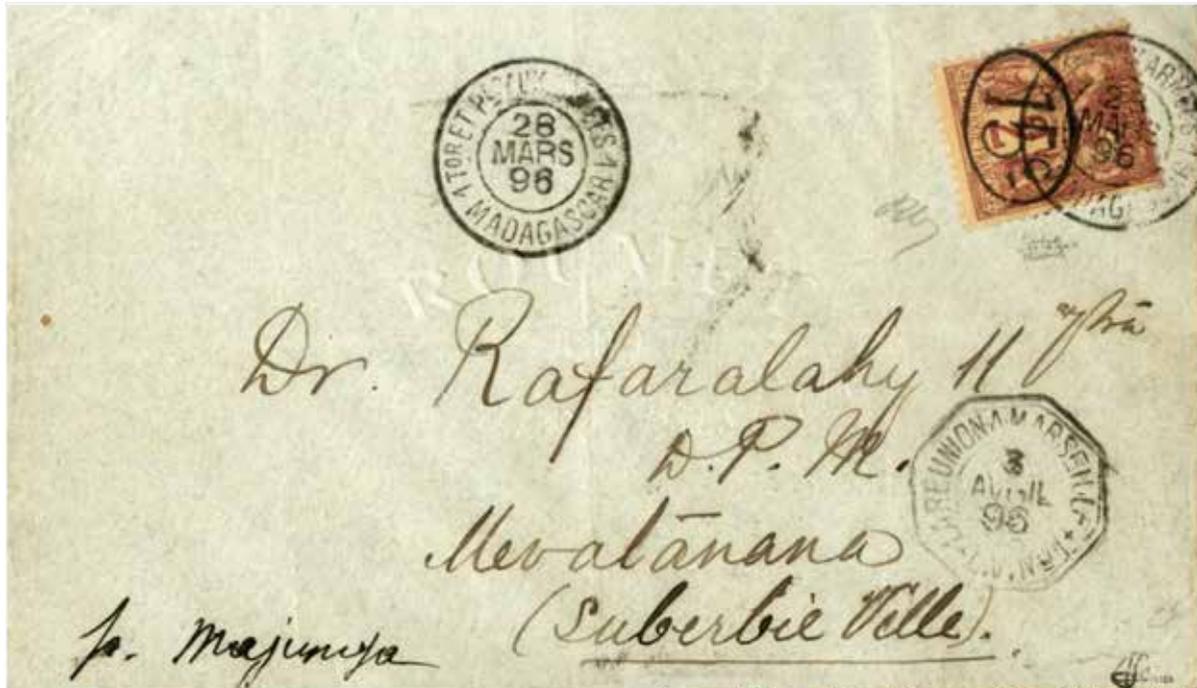
Et toujours sur
www.ffap.net



UNE LETTRE ANCIENNE DE MADAGASCAR

LUC MONTERET, COL.FRA n° 902

Cette lettre du 28 mars 1896, adressée au Dr. RAFARALAHY 11 Vtra, D.P.M., à MEVATANANA (SUBERBIEVILLE) par Majunga est intéressante à plusieurs titres : date ancienne, affranchissement très rare sur lettre, destinataire de qualité, acheminement original.



Roumet Histoire Postale, vente 36, lot 1218, 1500€.

Date ancienne

Après 10 ans de malentendus nés des ambiguïtés du traité de décembre 1885 concluant un premier conflit entre Madagascar, état souverain et la France, en quête de colonies, un corps expéditionnaire de 15.000 hommes est envoyé dans la Grande Île. La campagne est mal conduite mais avec la supériorité des armes, une colonne volante monte à l'assaut de Tananarive qui capitule le 30 septembre 1895.

La France revendique un simple protectorat sur Madagascar en reconnaissant la reine Ranavalona III comme suzeraine de l'île entière dont les *Merina* n'avaient jamais occupé et tenu que le tiers et au grand dam des tribus du nord (*Antankarana*) et de l'Ouest (*Sakalava*) qui croyaient consolider leur liberté grâce aux français, sans parler des peuples du sud (*Bara, Tanala, Antandroy, Mahafaly*) indépendants depuis toujours. Le pouvoir civil est confié début 1896 à un résident général, Hippolyte Laroche, ancien préfet et protestant comme la Reine et son entourage.

Affranchissement très rare sur lettre

L'administration nouvelle est encore balbutiante, dont celle des postes où l'on utilise toujours les timbres de France, malgré l'émission en août 1894, de timbres au type Sage surchargés POSTE / FRANÇAISE / MADAGASCAR. Le bureau postal français, ouvert à Tananarive en 1886, a été abandonné en 1894. Repris en gestion par l'armée, il est alors à la fois bureau militaire et civil et ne retournera au civil qu'au 1^{er} mai 1896. Il utilise donc le cachet de la poste militaire 1 T(rés)or ET P(ost)es AUX ARMEES 1, le chiffre 1 désignant le grand quartier général (à cette date, les oblitérations des bureaux 2 et 3 sont exceptionnelles).

Les militaires du corps expéditionnaire bénéficient depuis le 15 février 1895 de la franchise postale, mais pas les civils. Or les timbres à 5, 15 et 25 centimes viennent à manquer.

Par décret du 5 mars 1896, le Résident Laroche autorise la surcharge de timbres encore en stock et peu employés (1, 2, 3, 4 et 40 centimes) par des valeurs de 5, 15 et 25 centimes inscrites dans une ellipse et gravées sur des tampons en cuivre. La première surcharge elliptique est de 5 centimes, apposée sur des timbres à 1 centime noir en 500 exemplaires. La seconde est de 15 centimes, frappée à 900 exemplaires chacun, sur des timbres à 2c qui étaient tirés en trois teintes : brun pâle sur paille, brun pâle sur crème et lilas brun sur paille. L'ellipse de 25c est plus grande et déborde des timbres surchargés : 3c gris (900 exemplaires), 4c violet-brun sur gris (600 exemplaires) et 40c rouge-orange (tirage de 1.000). La surcharge 15c (tarif lettres), est principalement apposée sur le timbre à 2c. La fragilité des supports ou la lourdeur de la frappe ont endommagé les tampons et l'on classe les timbres concernés selon le degré d'usure qui se voit légèrement sur l'ellipse 5c qui est la plus petite, principalement sur le 1 et le 5 du 15c et, beaucoup plus nettement, sur l'ellipse et le 2 du 25c.

Les surcharges sont effectuées du 9 mars au 8 avril (8 mars au 7 avril selon Brambilla), date de réception à Tananarive des timbres de France déposés à Tamatave par le Yangtsé le 3 avril (par l'Iraouaddy le 15 avril selon d'autres sources*). Les tampons sont alors détruits.

Seul le n°27 (5c sur 40c rouge orange) a été vendu au guichet. Les timbres n° 23 à 26 non oblitérés sont donc des « neufs de complaisance » ou des contrefaçons. Car des faussaires, attirés par les cotes de ces raretés, ont sévi dans la région de Lyon ou à Genève (oblitération par un cachet à double cercle de TAMATAVE 7 SEPT 96). D'autres, les « faux Werner », sont oblitérés du 17 MARS 96.



Ces timbres sont assez rares (3900 exemplaires surchargés). Ils sont aujourd'hui très recherchés (tout particulièrement sur enveloppes) et atteignent alors des prix élevés dans les ventes sur offre.

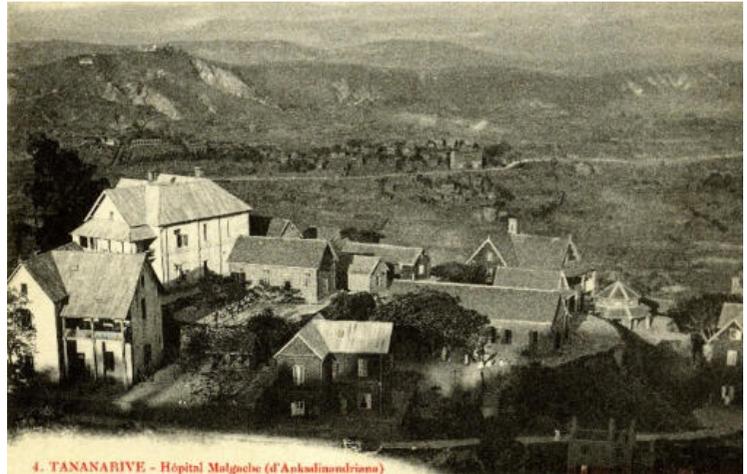
Qualité du destinataire

En malgache, « *rafaralahy* » signifie « le garçon dernier-né ». C'est tant un nom qu'un prénom. Sans pouvoir faire de lien généalogique, il y eut dans l'histoire malgache, un Rafaralahy qui seconda brillamment le roi Radama 1^{er} lors de l'expédition de Foulpointe contre les Betsimisaraka de la côte-est en 1823 et un autre qui pour sa foi chrétienne, mourut en martyr sous les coups de sagaie des soldats de la reine Ranavalona en 1838.

* Ce qui justifierait la présence dans des ventes sur offre de très grands maisons, d'oblitérations du 11 avril 1896 que ces vendeurs garantissent comme authentiques car ils ne voient pas « l'intérêt qu'aurait un faussaire à appliquer une fausse oblitération sur un timbre authentique et neuf qui est plus rare et plus cher ». Mais ils rappellent que « les receveurs ont parfois fait des choses curieuses dans nos anciennes colonies ».

Le destinataire de la lettre est un personnage important. C'est d'abord, un médecin malgache. Il y en avait très peu à l'époque et la mention D.P.M. pour Doctor of Physical Medicine suggère que Rafaralahy avait fait ses études avec les anglais (ou écossais) de la London Missionary Society, très puissante à Madagascar depuis les années 1820 (avec une éclipse pendant la répression anti chrétienne conduite par Ranavalona), fidèle soutien des intérêts britanniques et farouche opposante aux français.

La L.M.S. avait un hôpital confortable à Soavinandriana, à 2km au nord-est de Tananarive, inauguré le 13 août 1891 et bâti sur les plans et la direction du Révérend William Jhonson (qui fut fin 1895, le premier européen tué par les Menalamba, patriotes malgaches révoltés). Une école formait les médecins malgaches. Gallieni réquisitionna l'hôpital en 1897 pour soigner les européens et fit construire un hôpital malgache à Ankadinandriana, couplé avec la nouvelle Ecole de médecine.



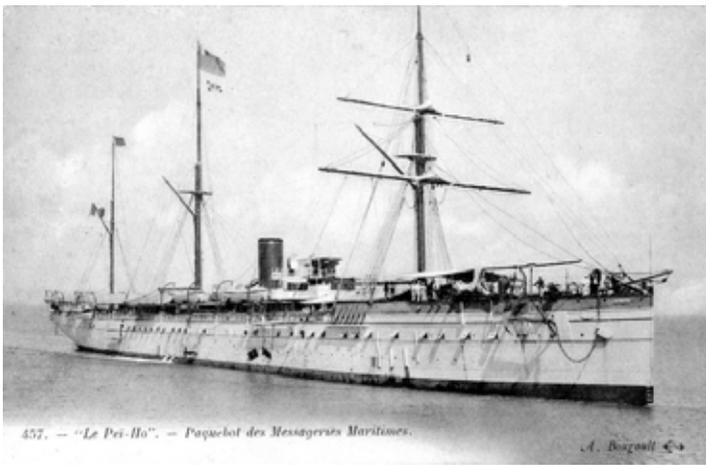
L'annuaire de 1903 cite un seul Rafaralahy, premier parmi les malgaches à obtenir en 1897 le diplôme de la toute nouvelle école de médecine de Tananarive. Il est cité comme « médecin indigène de colonisation », en charge de l'hôpital de Tsinjoarivo, villégiature d'été des reines de Madagascar au 19^{ème} siècle, à 120km au sud de Tananarive.

Rafaralahy était également 11 Voninahitra (Vtra), littéralement « fleurs de l'herbe », traduit en français par « honneurs ». C'était des grades, institués en 1820 par le roi Radama, qui allaient alors du soldat (1 honneur) au général (10 honneurs). Le roi porta ensuite le nombre à 12 pour ses instructeurs militaires anglais Brady et Hastie et même à 13 pour son aide de camp français Robin. Sa femme Ranavalona qui lui succéda, étendit ces titres aux civils et Ranavalona II porta le nombre à 16 pour son époux de premier ministre. En 1896, 11 honneurs était un grade élevé d'officier supérieur.

Acheminement original

La lettre n'a pas été portée à pied jusqu'à Majunga : la longue route, encore peu praticable et pas très sûre en raison de la révolte des *Menalamba***, ne sera rouverte au courrier qu'un an plus tard. Le 26 mars étant un jeudi et le courrier pour Tamatave quittant Tananarive les mercredis et samedis à 8h30, la lettre part le 28 mars et parvient à Tamatave vers le 31 mars ou le 1^{er} avril 1896. Elle y est prise le 3 avril par le PEI-HO, paquebot n°1 de la Ligne V des Messageries Maritimes, rentrant en France, d'où le cachet octogonal + LA REUNION A MARSEILLE + L.V. N°1. Le PEI-HO touche Majunga le 8 avril 1896 et le courrier arrive à destination deux jours plus tard à Suberbiéville.

*** Hippolyte LAROCHE, trop respectueux des clauses bizarres du traité laissant en place la reine des Merina alors que ses armées venaient de rendre les armes, ne sut pas réagir à la révolte qui embrasa rapidement les campagnes. Menées par des chefs valeureux, les Menalamba (les « toges rouges » du nom de leurs vêtements) étaient en passe de reconquérir leur pays. Le gouvernement français dut prendre des mesures d'urgence : annexion de Madagascar déclarée colonie française et envoi sur place en 1896 d'un général à poigne, Joseph Gallieni, muni des pleins pouvoirs civils et militaires. Il devait rester 9 ans dans l'Ile Rouge qu'il transforma de manière indélébile.*



D'abord mis en service sur la ligne d'Extrême-Orient avec ses sisterhips AMAZONE, SINDH, AVA et MEIKONG, le PEI-HO est, après transformation, affecté en 1885 à la ligne de Madagascar qu'il assure presque sans interruption jusqu'en 1900 avant de finir sa carrière sur la Méditerranée. En 1888, il est le premier navire à accoster dans le nouveau port de la Pointe des Galets à la Réunion. Le PEI-HO, alors repeint en blanc, participe au transport des troupes du corps expéditionnaire de Madagascar en 1895, puis à l'expédition de Chine en 1900. Il sera démoli à Marseille en août 1902.

M. Léon SUBERBIÉ, un prospecteur d'or français, titulaire d'une immense concession octroyée par le Premier Ministre malgache avec qui il devait partager les bénéfices, avait construit une petite ville portant son nom (Suberbiéville). Elle était située près de la grosse bourgade malgache de Maevatananana, point ultime de navigation sur le fleuve Betsiboka depuis l'embouchure de Majunga. En juin 1896, Maevatananana abrite une garnison française de 10 officiers et sous-officiers et 30 tirailleurs sénégalais. Le bureau de poste, ouvert en juin 1889 mais fermé pendant la guerre en septembre 1894, ne rouvre que trois ans plus tard le 1^{er} septembre 1897. C'est donc à Suberbiéville que se trouve le bureau de poste en mars 1896, comme l'induit l'adresse sur l'enveloppe. Le reste est conjecture car le verso n'est pas présenté ni commenté par le vendeur.

Lavage de l'or à la batée dans la concession de M. Suberbié.



Sources

BRAMBILLA Marcel : République Malgache, Timbres de Madagascar, Tananarive, 1972.

DESNOS Jacques (Dr.) : Madagascar, Philatélie Malgache, Bulletins COL.FRA Hors-Série n°5-8A (tome 1) et 5-8B (tome2), 2009.

FAVREL Pierre : Les bureaux de poste de Madagascar des origines à 1972, Bulletin COL.FRA Hors-Série n° 5-9, 2014.

Guides Annuaire de Madagascar et Dépendances : années 1898 à 1903.

MONTERET Luc : Madagascar il y a 100 ans en cartes postales anciennes, chez l'auteur, Niort et Ambohidratrimo, 2013.

SALLES Raymond : La Poste maritime française, Tome VI (paquebots de l'Océan Indien), chez l'auteur, 1967.
ramona.philippe@wanadoo.fr pour les commentaires et photo sur le PEI-HO.

UNE VIGNETTE POUR COLIS POSTAL DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

JEAN PIERRE FLOTTE, COL.FRA n° 697

En 1881 l'administration des Postes donne la concession du transport maritime des colis postaux entre la France et l'Algérie à la Compagnie Générale Transatlantique. Cette compagnie émet des étiquettes au tarif du 27 juin 1892⁽²⁾. La Société Générale des Transports Maritimes à Vapeur et la Compagnie de Navigation Mixte n'apparaissent comme concessionnaires qu'en 1898 lors de la Convention additionnelle à la Convention du 13 juin 1892 concernant le transport des colis postaux, conclue entre l'Etat, d'une part, et les Compagnies de chemins de fer en Algérie d'autre part⁽¹⁾.

La Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur émet également des vignettes⁽³⁾. Quant à la Compagnie de Navigation Mixte, il semble qu'aucune vignette n'ait été signalée ; c'est donc la première vue à ce jour qui est présentée ici.

18-8-90-82
B

ADMINISTRATION DES POSTES
Union Postale Universelle

BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL
dont le poids n'exécède pas kilos

PARTIE À REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

Désignation du colis : parapluie usagé
Contenu du colis : une petite caisse
Nombre de Déclarations en Douane : une

EXPÉDITEUR
Vaucluse
M. Juba n° 2
Alger

DESTINATAIRE
Madame Girat
Rue de Paris n° 2
A Bouffan, Algérie
Département de l'Algérie

Livraison au
Bouffan
Le 2 Août 1926

VALEUR DÉCLARÉE (en toutes lettres)
MONTANT DU REMBOURSEMENT (en toutes lettres)

L'Expéditeur
Vaucluse
2 Rue Juba
2^e étage
Alger

Franc réservé à l'imprévu du cas échéant en cas de
Valeur déclarée

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
Colis Postaux
ETIQUETTE D'ACHÈMEMENT
Timbre à date de l'Agence expéditrice :
INTERIEUR de 0 à 10 kil. 678
Destination : Bouffan

ACHÈMEMENT ou ITINÉRAIRE
Indication des Bureaux d'échange

MONTANT DES TAXES PERÇUES

	Fr.	c.
Transport		
Taxes additionnelles pour		
Statistique		
Timbre		
Total		

(voir au dos)

Cette compagnie est créée en 1850 sous le nom de la Société Louis Arnaud et Touache Frères et Cie. Elle prend le nom de Compagnie de Navigation Mixte en 1855 et de Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache) en 1888. A partir de Marseille et de Port-Vendres, la compagnie assure un service régulier avec les ports d'Alger, d'Oran, de Philippeville, de Bône et de Tunis. La seconde guerre mondiale lui porte un rude coup, mais c'est l'indépendance de l'Algérie qui entraîne une très forte diminution de son activité. La compagnie périclite et vend ses deux derniers navires en 1981.

L'étiquette est de couleur blanc-crème. Elle mesure 60 sur 56 mm, il y a sur la droite un découpage dentelé qui prouve la présence d'un double de l'étiquette qui a été collé sur l'emballage du colis. Le cadre intérieur mesure 52 sur 46 mm. Toutes les inscriptions sont en noir, 678 est le numéro du colis. La mention « INTERIEUR de 0 à 10 kil. » montre qu'à l'origine cette étiquette n'était pas faite pour le service avec la métropole, mais pour les services latéraux d'Alger à Oran et d'Alger à Bône⁽⁵⁾ avec un prolongement jusqu'à Tunis. Ces services côtiers existaient aussi pour le courrier postal bien avant la création du colis postal en 1881⁽⁴⁾.

A Alger, l'étiquette est frappée au départ d'une marque en bleu, peu lisible :

SERVICE DES COLIS POSTAUX

**Compagnies de Navigations
Générale Transatlantique
et de Navigation Mixte**

En métropole, elle reçoit le timbre à date de la gare d'arrivée :

**ROUEN P.O.
12 AOUT 26
ETAT**

Le lendemain du dépôt du colis, le bulletin est frappé par un timbre à date avec le numéro de voyage :

**C.G.T. & C.N.M.
3 AOUT 26 VOY 311
SERVICE COMMUN ALGER**

Il reçoit à l'arrivée à Marseille une marque :

**SERVICE COMMUN
COLIS POSTAUX
311
C IE TRANSATLANTIQUE
C IE DE NAVIGATION MIXTE
MARSEILLE**



Bibliographie:

- 1 - Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes, mai 1898.
- 2 - Dallay. *Catalogue des Timbres de l'ex-empire français d'Afrique 2007-2008*.
- 3 - Flotte Jean-Pierre « Les colis postaux de la Société Générale des Transports Maritimes à Vapeur ». *Bulletin Col.Fra n° 97*. Compléments dans les bulletins 156 et 159.
- 4 - Salles Raymond. *La poste maritime française. Tome I, Les entrées maritimes et les bateaux à vapeur*. Edité par l'auteur 1969.
- 5 - Bulletin de l'Administration des Postes de France.

La taxe de transport est celle du tarif du 1^{er} avril 1926: 2,60 f. pour un colis jusqu'à 1 kg, d'un port d'Algérie vers une gare de France, plus un péage du port d'Alger de 0,05 f., plus 1,05 f. pour la livraison à domicile (depuis le 1^{er} mai 1926 en métropole, passe à 1,30 f. le 16 août 1926). Soit 2,60 + 0,05 + 1,05 = 3,70 f.

Il faut ajouter un droit de timbre de 15 centimes pour les colis postaux jusqu'à 5 kg. (il passe à 50 centimes le 3 août 1926, donc le lendemain du dépôt du colis). L'expéditeur a payé au total 3,85 f.

HAUTE-VOLTA - BULLETINS D'EXPÉDITIONS DE COLIS POSTAUX REVISITÉS

MARC PARREN, COL.FRA n° 675

Depuis quelque temps, je recueille les bulletins d'expéditions des colis postaux des différentes colonies françaises en Afrique quand je les croise. Bien qu'ils ne soient pas courants mais j'en ai acquis un certain nombre au fil des ans. Peter Kelly a rapporté en 2008 un tel bulletin de Haute-Volta de 1972 vers la Suisse auquel je peux ajouter un complément.

Je peux rapporter ici sept autres bulletins qui ont été envoyés par Bobo Dioulasso et Ouagadougou entre 1981 et 1990 (tableau 1).

Ville	(Timbre à) date	Timbre taxe	Destination
Bobo Dioulasso	31 MAR 1981	10F	Suisse
Bobo Dioulasso	24 AOU 1988	10F	France
Bobo Dioulasso	17 JUIN 1988	10F	Suisse
Ouagadougou	13.-5.1988	10F	France
Ouagadougou	27.12.1989	10F	France
Bobo Dioulasso	23 JUIN 1989	10F	France
Ouagadougou	26.12.1990	10F	France

Tableau. 1.

Tous les bulletins de Bobo Dioulasso montrent le timbre à date BOBO-DIOULASSO * COLIS POSTAUX * type CCF 32 de Guy Venot⁽²⁾. C'est bien après l'indépendance en 1960 et le changement de nom en Burkina Faso en 1984.

Le timbre à date OUAGADOUGOU COLIS POSTAUX a un diamètre de 26 mm et date de l'époque de Burkina Faso. Concernant l'utilisation des timbres fiscaux français surchargés Haute-Volta que Peter Kelly⁽¹⁾ montre, 10 ans plus tard, les timbres-postes sont chaque fois utilisés avec une valeur nominale de 10 F. Tous

les bulletins portent le numéro du formulaire ‘CP.2’ mentionnant le poids du colis, le numéro d'enregistrement et son étiquette, le calcul de la taxe perçue et le timbre de la douane. Dans un cas de Bobo Dioulasso de 1989, je possède également le formulaire d'accompagnement ‘C.P. 3’ qui contenait la déclaration en douane en détail. Plus intéressant encore, toutes les formes mentionnent encore la Haute-Volta même dans les années qui ont suivi le changement de nom. Au moins, ils les ont recyclés au lieu de les réimprimer avec le nouveau nom de pays.

COLIS POSTAL
005
BUREAU DE DEPOT

AVION

BULLETIN D'EXPEDITION D'UN COLIS POSTAL

005
Numéro d'enregistrement

TAXE PERÇUE

Transport	1095
Major. de 50 %	
pour colis	
encadrant	
Valeur déclarée	
Lit. pr export.	
Statistique	10
Permis	
Redevance export.	125
Timbre	10
TOTAL	1103

COUPON
BUREAU OUAGADOUGOU
OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE HAUTE-VOLTA

excédant pas _____ kilos
inscrira la limite supérieure de la
coupure du poids du colis)

Valeur déclarée _____

Désignation du colis _____ Date d'expédition _____

Nombre de déclarations en douane _____

Montant du remboursement _____

M _____

Lieu de destination T^{le} GORON FRANCE

Rue et numéro 65 rue Henri GORTUS LYON 69006

Voie de AVION aérien

20 DEC. 1989

COUPRET
B.P. 359
Sugardouya

POIDS DU COLIS
en cas de déclaration
de valeur

EMPREINTE
DU CACHET
de la destination

INDICATION DES BUREAUX D'ÉCHANGE
Timbre à date de départ

C. P. 3
RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA
OFFICE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS
BUREAU BOBO-DIOULASSO
d. 14-004-2
POSTES ET TELEGRAPHES

DÉCLARATION EN DOUANE
COLIS POSTAUX

DESIGNATION DU CONTENU	VALEUR DU CONTENU	POIDS		OBSERVATIONS
		BRUT de la boîte	NET du contenu	
<u>AFFAIRES PERSONNELLES</u> <u>(PERSONNELLES)</u> <u>- vêtements -</u> <u>- livres -</u> <u>- calesse -</u>	<u>effets personnels</u> <u>sans valeur</u> <u>commerciale.</u>		<u>17 kgs</u>	Reproduction interdite l'empresse des objets

A Bobo le 23/10/89 197 P7
L'Expéditeur,
Bobo

Références

- 1 - Kelly Peter R.A. « Haute-Volta. Bulletins d'expéditions des colis postaux ». 2008 *Bulletin Col.Fra* 125:
- 2 - Venot Guy. Haute-Volta. *Essai de classifications des oblitérations 1920-1932 / 1948-1959*. 2001 Hors-Série Col.Fra n° 23-1.

OPÉRATION TITAN – NOUVELLES-HÉBRIDES (1980)

MARC PARREN, COL.FRA n° 675

Un groupe de quatre-vingts îles, Les Nouvelles-Hébrides, situées à 2 000 km à l'est de l'Australie et à 650 km au nord de Nouvelle-Calédonie, s'appellent désormais la République de Vanuatu. Cependant, jusqu'en 1980, il s'agissait d'un condominium dans lequel l'administration était partagée entre le Royaume-Uni et la France. Lorsqu'en 1980, il a été proposé de faire de ces îles un état indépendant, une lutte pour le pouvoir s'est développée au sein de la communauté locale - entre les anglophiles et les francophiles. Lorsqu'il est apparu clairement que le gouvernement indépendant serait probablement anglophile, les francophiles ont organisé une rébellion sur l'île d'Espiritu Santo qui a commencé en juin 1980. Le soulèvement a duré environ 12 semaines. Les rebelles ont bloqué l'aéroport international de Santo-Pekoa, détruit deux ponts et déclaré l'indépendance d'Espiritu Santo en tant qu'État de Vemerana.

Le 8 juin, le premier ministre désigné a donc demandé une assistance militaire anglo-française⁽⁵⁾. Au début, la France a refusé d'autoriser le Royaume-Uni à déployer des troupes pour désamorcer la crise et les soldats français stationnés à Espiritu Santo n'ont pris aucune mesure. Cependant, peu de temps après, quelque 200 hommes de la 42^e Force tactique du Commando ont quitté le Royaume-Uni pour se rendre aux Nouvelles-Hébrides où ils sont arrivés le 12 juin, dans le cadre de l'opération Titan.

À l'approche du jour de l'indépendance, le premier ministre a demandé à la Papouasie-Nouvelle-Guinée si elle enverrait des troupes pour intervenir. Les habitants d'Espiritu Santo ont généralement accueilli les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée comme compatriotes mélanésiens. Les forces combinées ont rétabli l'ordre pendant la période précédant l'indépendance qui a finalement eu lieu le 30 juillet. Les Royal Marines sont restés jusqu'au 19 août⁽⁴⁾. Il y a eu peu de victimes et le soulèvement a soudainement pris fin lorsque, à Espiritu Santo, un véhicule transportant le fils du chef rebelle a franchi un barrage routier de Papouasie-Nouvelle-Guinée fin août 1980, les soldats ont ouvert le feu sur le véhicule, le tuant. Peu de temps après, le chef rebelle s'est rendu, déclarant qu'il n'avait jamais voulu faire de mal à personne.

HISTOIRE POSTALE

Un bureau de poste militaire a été ouvert à Port-Vila pour servir les troupes britanniques impliquées dans l'opération Titan qui utilisait le BFPO 651 comme adresse postale. Ils ont utilisé le dateur à main en acier FPO 941 à cercle unique sans lettre de code, mais plutôt une étoile qui a été vue en service entre le 16 juin 1980 et le 22 août 1980⁽³⁾.

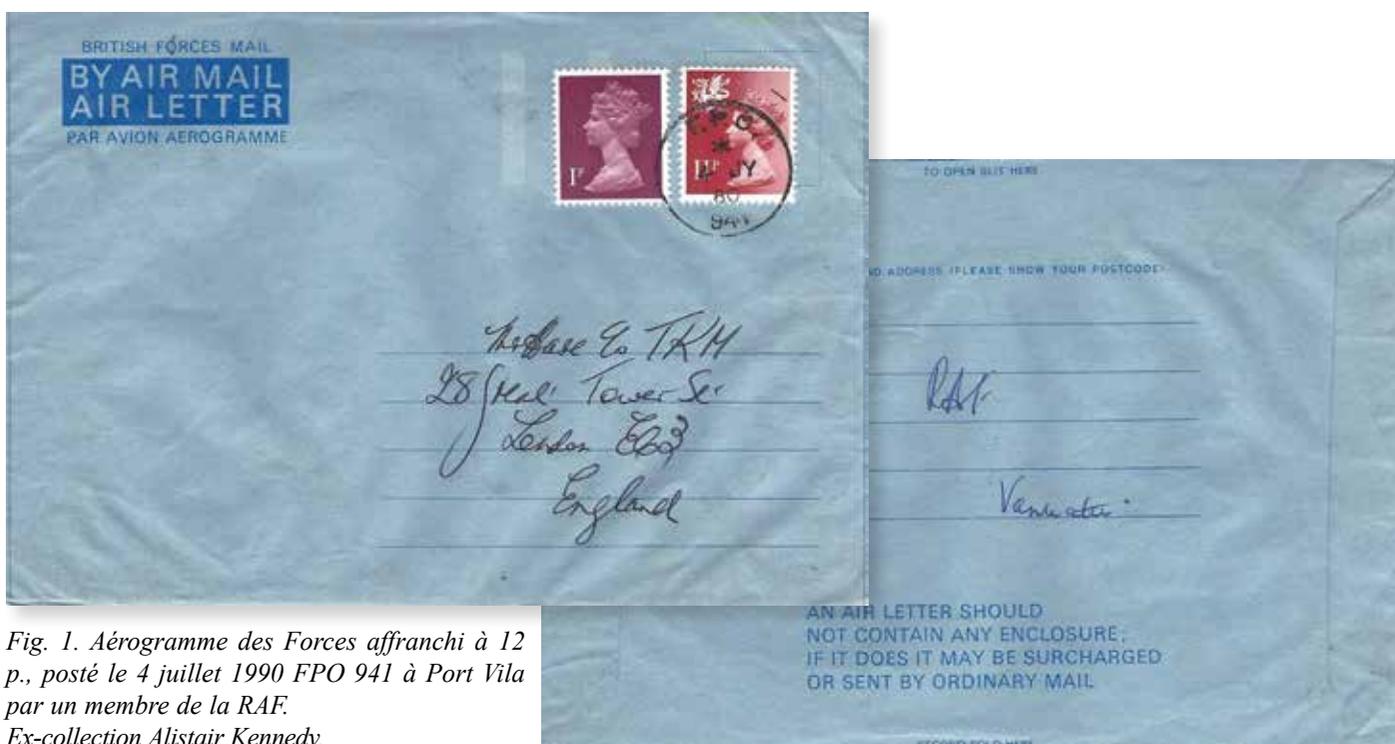


Fig. 1. Aérogramme des Forces affranchi à 12 p., posté le 4 juillet 1980 FPO 941 à Port Vila par un membre de la RAF.
Ex-collection Alistair Kennedy.

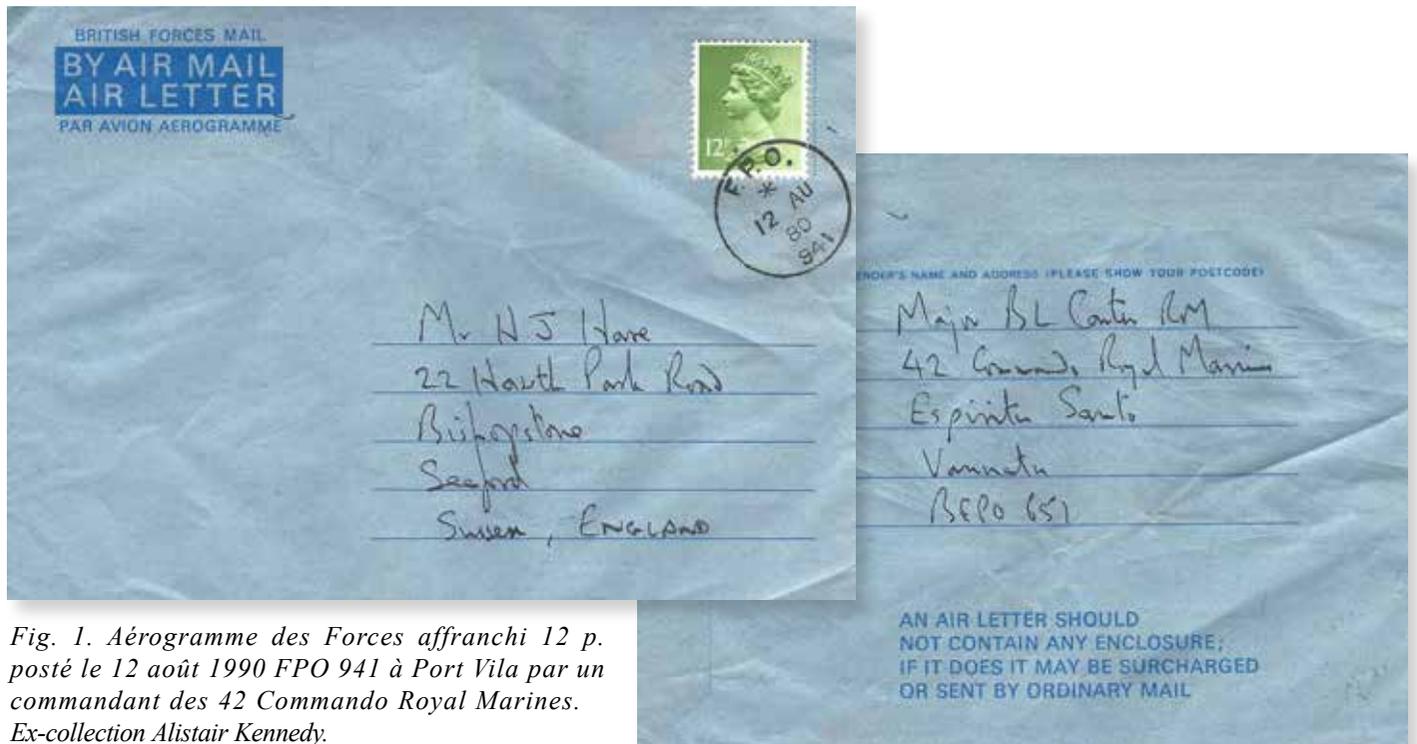


Fig. 1. Aérogramme des Forces affranchi 12 p. posté le 12 août 1990 FPO 941 à Port Vila par un commandant des 42 Commando Royal Marines. Ex-collection Alistair Kennedy.

Références ;

- 1 - Opération Titan. New Hebrides/Vanuatu. ADM 201/253. The National Archives, Londres.
- 2 - Opération Titan. <http://ukmamsoba.org/titan.html> consulté le 28 mars 2020.
- 3 - Ransom Derek. « A guide to identifying postmarks used by the British armed forces between 1952 and 2012 ». *Forces Postal History Society*. 2020. Document non publié.
- 4 - Roberts John. *Safeguarding the nation. The story of the modern Royal Navy*. 2009. Barnsley : Seaforth Publishing.
- 5 - Warner Philip. *The vital link. The story of Royal Signals 1945 – 1985*. 1989. London : Leo Cooper..

Avis de Recherche



- Scans Recto / Verso (300 dpi minimum) de vos lettres et cartes postales affranchies avec des timbres du type groupe en 1892 ou 1893
- Scans de timbres oblitérés seuls à condition d'avoir la date bien visible
- Merci de les adresser à loic_dufresne@hotmail.com

MANDAT DE POSTE, HISTOIRE POSTALE ET ÉLÉMENT DE L'HISTOIRE HUMAINE

ETIENNE FÉRRIN, COL.FRA n° 906

Collectionnant les mandats de poste, j'ai constaté des points communs entre plusieurs d'entre eux : ils partaient de Nouvelle-Calédonie à destination du Tonkin au début du XIX^{ème} siècle.

L'analyse plus attentive de trois mandats de poste, l'étude « Petite histoire des articles argent » de Raymond Sené de l'Académie de Philatélie avec la communication de ses documents personnels, l'aide précieuse de mon ami Tran qui m'a traduit les caractères vietnamiens figurant sur les mandats et fait connaître les conférences du Collège de France de Philippe Papin sur la « Linguistique historique du Vietnam » nous montrent que l'histoire postale est un élément de l'histoire humaine.

Le sujet des « engagés sous contrat tonkinois » : Châm Đãng nous le démontre.

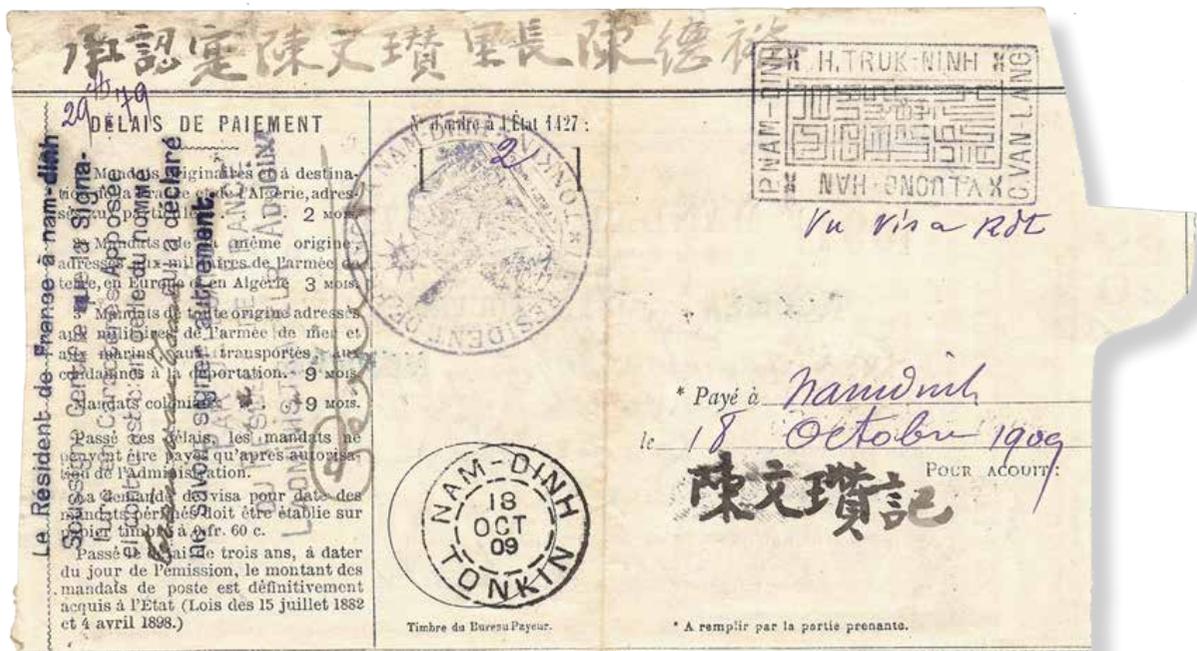


Fig 1 - recto et verso de mandat de poste du 1^{er} septembre 1909 de Nouvelle-Calédonie à destination de Nam-Dinh, Tonkin

L'examen attentif des trois documents représentés fait apparaître de nombreuses différences que nous allons étudier, par exemple le mandat de la fig. 1 est marqué : MANDAT DE POSTE alors que les deux suivants (fig. 2 et fig. 3) indiquent MANDAT POSTE, les textes présentent des différences, etc.

Il est essentiel que les mandats soient complets avec les montants en francs, lettres, chiffres et découpés sur le côté gauche identiques pour éviter les fraudes.

Nota à propos des mandats de l'Union française.

Ce n'est qu'en 1952 que sont créées des formules spéciales pour les mandats à destination de l'Union française, pour les échanges entre métropole et colonies ou réciproquement, ou bien entre colonies elles-mêmes. Ces formules ont été rendues nécessaires suite aux valeurs différentes du franc C.F.A. ou C.F.P.

Source : Etude n° 25 A.Cocatre



Fig 2 - recto et verso de mandat poste du 15 octobre 1931 de Nouvelle-Calédonie à destination de Thai-Binh, Tonkin

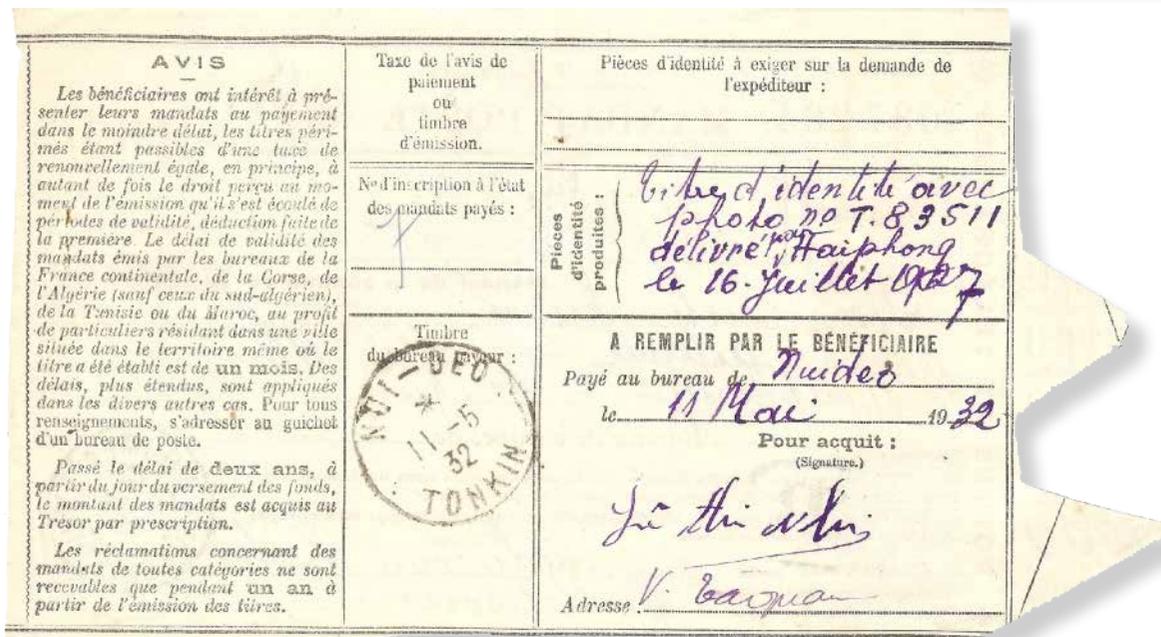


Fig 3 - recto et verso de mandat poste du 16 mars 1932 de Nouvelle-Calédonie à destination de Nui-Deo, Tonkin

Un peu d'histoire pour expliquer les mandats ...

Les mandats-poste ont été créés à l'origine pour éviter le transport de numéraire. Dans son arrêté du 24 février 1817, le directeur général des postes réglementait le service des articles d'argent et précisait ses modalités de fonctionnement.

L'article premier indiquait : Les espèces que les particuliers présentent à découvert, pour faire passer par la voie de la Poste, sont appelés « articles d'argent »

Depuis sa création par décret en juillet 1793, ce document évolua continuellement pour devenir un véritable « entier postal » avec l'impression d'un timbre-poste suite à une lettre du directeur général des postes datée du 6 mai 1878.

Les mandats de poste dénommés « articles d'argent », peuvent être considérés comme des « entiers postaux » qu'ils portent ou non une figurine postale avec ou sans valeur faciale. Ils sont destinés à l'envoi d'espèces avec un droit payé proportionnel aux sommes transférées.

Au fil des années de nombreux modèles virent le jour avec l'apparition de marques de sécurité pour déjouer les faussaires (voir exemples fig. 5, 6 et 7).

ANALYSE DES MANDATS

Cette étude ne donne que quelques éléments concernant les mandats.

Le mandat de poste émis en 1905 (fig. 1) est un entier postal avec une figurine postale représentant une semeuse lignée, sans valeur faciale. La semeuse lignée a remplacé la figurine au type Sage précédemment illustrée. En 1908, la semeuse lignée sera d'un nouveau type avec des lignes de fond plus espacées.

Les mandats de poste de 1905 sont de deux types selon la lettre, C ou D portée au-dessus du numéro de série, ici type D au-dessus du numéro de série 378,613 (catalogues ACEP n° 16 et Sinais G 5).

Les descriptions ci-dessous nous permettent de voir les différences entre nos trois mandats.

Caractéristiques de l'émission de 1905 (références ACEP n° 15 et 16)

Nouveau recto par rapport aux émissions antérieures qui comportait la figurine au type « Sage »

- nouvelle figurine : semeuse lignée
- apparition d'une lettre C (ACEP n° 15) ou D (ACEP n° 16) au-dessus du numéro de série.

Verso

- délai de paiement : 2, 3 ou 9 mois
- avec la précision en point 3 : *Mandats de toute origine adressés aux militaires de l'armée de mer et aux marins, sauf transportés, aux condamnés à la déportation : 9 mois - mandats coloniaux : 9 mois*
- prescription ramenée à 3 ans par application de la loi du 4 avril 1898.

En 1907

Le mandat ACEP n° 16 reçoit une surcharge apposée au moyen d'un timbre en caoutchouc :

« *Délai de prescription des mandats réduit de trois à un an - Loi du 30 janvier 1907* » ACEP n° 17

Le recto reste identique mais le texte du verso est remanié : *Délais de paiement et Prescription sont modifiés*
avec 2 versions : avec filigrane ACEP n° 18
 sans filigrane ACEP n° 19

En 1908, de nouvelles modifications apparaissent de façon permanente

Caractéristiques de l'émission de 1929, nouveau libellé du recto :

- montant du mandat en chiffres et en lettres
- ligne supplémentaire avec possibilité de paiement sur compte chèque postal
- 4 lignes de texte de formalités à remplir pour les mandats sans nom de bénéficiaire

Talon composé de chiffres et lettres : total 2000 Frs

1 2 DEUX CINQ 10 DIX VINGT 50 100 CENT 200 500 MILLE

Nota : le talon Z (étude ACEP) représenté page suivante ne correspond pas à nos deux mandats de 1931 et 1932.

Au verso :

- 3 paragraphes de 8, 4 et 5 lignes nos mandats : 20, 4 et 4 lignes
- validité : 1 mois

Nota : délais plus étendus après renseignements pris à la Poste dans les autres cas que la France continentale, la Corse, l'Algérie sauf le sud, c'est le cas ici, mars à mai.

Nos mandats de 1931 et 1932 (fig 2 et 3) ont été envoyés en recommandé AR avec un timbre-poste de 75 c.

INTERROGATIONS

Les montants portés en chiffres de nos deux mandats de 1931 et 1932 diffèrent de l'étude comparative des mandats de l'étude n° 25 de A. Cocatre.

Les chiffres portés dans la zone de découpe présentent des différences dans la représentation des chiffres et leur position. Il semble que la valeur « 100 » n'occupe pas la même position dans les mandats de 1931 et 1932.

Fig. 4 tableau comparatif

1	Centimes	1
2		2 DEUX
2		CINQ
5		10 DIX
10		VINGT
10		50
20		100 Cent
50		200
100		500
100		MILLE
200		

Y. — Talon 1925 Z. — Talon 1929-34



Mandat 1931 (fig 2)



Mandat 1932 (fig 3)

La sécurisation des mandats de poste a toujours été la préoccupation principale de la direction des postes devant le génie des faussaires et de nombreuses techniques vont être utilisées depuis l'origine.

Ces trois exemples de la présentation de Raymond Sené illustrent ces évolutions :

Fig 5 - 1880 - Sécurisation de la zone de découpe avec des chiffres. Montant maximum 300 F.



Fig 6 - 1882 - Sécurisation par ajout d'un numéro de série



Fig 7 - 1883 - Sécurisation par surcharge d'une vignette. Cette empreinte, apposée à la monnaie, n'a aucune valeur monétaire. Elle n'a pas à être annulée par le timbre à date.



BREF APERÇU HISTORIQUE

La Nouvelle-Calédonie possède d'importantes ressources de nickel découvertes dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. La Société Le Nickel « SLN » est créée en 1880 pour exploiter les mines de nickel et transformer le minerai. La main d'œuvre importante nécessaire ne se trouvant pas sur place, il est fait appel à une main d'œuvre extérieure. Les premiers travailleurs vietnamiens qui arrivèrent à la fin du XIX^{ème} siècle, venaient du bague de Poulo Condor (île située en mer de Chine méridionale) puis des travailleurs libres originaires du Tonkin furent engagés avec des contrats de cinq ans renouvelables et appelés « Chên Đãng ».

Ce qui explique l'origine de nos mandats, la Nouvelle-Calédonie et les destinations : Nam-Dinh, Thai-Binh ou Haiphong au Tonkin. Le deuxième point important de nos mandats concerne les mentions manuscrites qui sont des caractères sino-vietnamiens Hán Nôm. Ce qui est une introduction, pour les passionnés, à la linguistique diachronique (évolution de la langue dans le temps).



Fig 12 Carte indiquant le Tonkin, le bague de Poulo Condor, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides (maintenant Vanuatu)

L'étude de Claudy Chêne paru en 2019 dans la revue *Transversales* présente de façon exhaustive la situation des engagés tonkinois en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides entre 1891 et 1964.

Les facteurs expliquant cette migration de travailleurs sont multiples : la situation économique, sociale et politique au Tonkin à la fin du XIX^{ème} siècle. La surpopulation notamment d'hommes jeunes, dans le delta du fleuve rouge, était plus importante que dans les autres régions d'Indochine. La condition paysanne dans cette partie du Tonkin était très difficile avec de nombreuses famines, épidémies et catastrophes naturelles. Les transformations coloniales en grands domaines des anciennes structures foncières mandarinales et impériales, la création de grandes plantations, réduisent les surfaces vivrières des paysans de plus en plus nombreux augmentant les famines.

Pour échapper à cette crise et s'en sortir avec l'espoir d'un monde meilleur et des promesses, 22400 tonkinois firent le choix d'un exil volontaire temporaire jusqu'en 1940. Les salaires en 1930 étaient en Indochine de 49 piastres (490 F) par an pour 12 piastres (120 F) par mois en Nouvelle-Calédonie. Il faut signaler des écarts de salaires entre les kanaks, les européens, les engagés et les non-engagés. Les possibilités étaient les mines de Nouvelle-Calédonie et les plantations des Nouvelles-Hébrides.

Les premiers contrats de travailleurs tonkinois, les engagés volontaires, remontent à 1895. Ces recrutements pouvaient se faire directement au port de Haiphong. Les contrats étaient de 5 ans renouvelables.

A l'issue de leur contrat, les Tonkinois devaient être rapatriés. Les arrivées sont régulières jusque dans les années 1930, mais les rapatriements furent interrompus en raison du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ils reprirent de façon sporadique à la fin de la guerre mais il fallut ensuite attendre la fin de la guerre d'Indochine pour reprendre les rapatriements. Les conditions politiques très fluctuantes firent que beaucoup de « Chên Đãng » ne purent pas ou ne voulurent pas retourner au Vietnam ce qui généra des mouvements sociaux en Nouvelle-Calédonie. Une partie des engagés resta sur place et s'est parfaitement intégrée à la société caldoche.

UN PEU D'HISTOIRE POUR COMPRENDRE L'ORIGINE DES CARACTÈRES SINO-VIETNAMIENS

Où se situe le Tonkin ?



Cette carte postale officielle donnant des éléments à l'usage des écoles primaires, éditée par la Librairie Hachette au début du XIX^{ème} siècle est intéressante avec sa dédicace « Souvenir de maman » comme reflet de l'histoire à un moment donné. Elle permet de situer le Tonkin sous protectorat français à partir de 1884, qui fit partie de l'Union indochinoise avec l'Annam, la Cochinchine, le Cambodge, le Siam (Laos) et Kouang-Tchéou-Wan.

Le delta du fleuve Rouge est considéré comme le berceau de la civilisation vietnamienne.

Pour notre étude, il est important de savoir que le vietnamien parlé existait avant la domination chinoise qui a introduit les caractères chinois. La colonisation française a permis le développement et l'utilisation du vietnamien écrit romanisé.

Les deux dynasties chinoises qui jouèrent un rôle important au Vietnam furent :

- les Han (206 av JC à 220 après JC) où le pouvoir était détenu par des gouverneurs chinois nommés par la cour impériale chinoise Han,
- les Tang (618 - 907) qui joua un rôle important dans l'expansion de la culture chinoise au Vietnam, avec l'utilisation des caractères chinois dans la haute administration du pays, dans le milieu des érudits, dans la transmission du bouddhisme ... Les sinogrammes ont enrichi le lexique du vietnamien avant de devenir la base des caractères démotiques « nôm ».

La langue s'écrivait en caractères chinois et transcriptions phonétiques. Ce n'est qu'à la fin du XVI^{ème} siècle que l'alphabet vietnamien fut constitué grâce au père jésuite français Alexandre de Rhodes.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la langue (présentation de P. Papin au Collège de France) :

1 - Vietnamien parlé ancien : le proto-viêt-mường	ORAL
2 - Chinois : langue étrangère, jadis seule écriture possible : le Hán	ECRIT
3 - Sino-vietnamien : prononciation vietnamienne du chinois : le Hán-Viêt	ORAL
4 - Démotique : transcription écrite du vietnamien parlé : le nôm	ECRIT
5 - Vietnamien écrit : transcription écrite et alphabétisée du viêt : le quốc ngữ	ORAL + ECRIT

Le Tonkin, région très peuplée à la fin du XIX^{ème} siècle, traversa une très grave crise économique, sociale et politique, obligeant les Tonkinois à s'expatrier pour lutter contre la précarité et trouver du travail. Nous sommes déjà dans la cause du départ des engagés.

ANALYSE DES TEXTES MANUSCRITS AU VERSO DU MANDAT DE POSTE DE 1909 DE LA FIG. 1

- 1 承認寔 陳文瓚 里長 陳德裕
 承認寔 : admettre réellement
 陳文瓚 : Trần Văn-Toàn
 里長 : chef de village
 陳德裕 : Trần Đức-Dục
 => le chef du village Trần Đức-Dục admet que c'est réellement Trần Văn-Toàn.



- 2 陳文瓚 記
 陳文瓚 : Trần Văn-Toàn
 記 : ký en vietnamien = signer
 => signer (par) Trần Văn-Toàn.

- 3 Sceau du chef du village
 P.NAM-DINH préfecture de Nam-Dinh
 H.TRUK-NINH district de Truk-Ninh
 C.VAN-LANG
 V.LUONG-HAN

Tampons administratifs

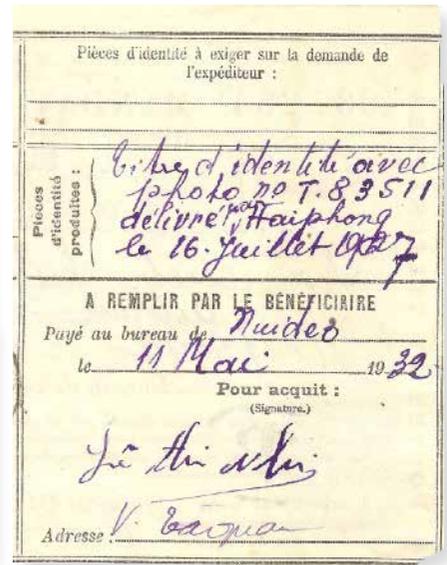
- 4 Le Résident de France à nam-dinh soussigné certifie que la signature en Caractères Apposée ci-contre est bien celle du nommé Tran van Toan qui a déclaré ne savoir signer autrement.

- 5 PAR DELEGATION DU RESIDENT DE FRANCE L'ADMINISTRATEUR ADJOINT

signature

La date mentionnée « pour acquit » et le timbre à date sont de : NAM-DINH 18 OCT 1909 TONKIN

ANALYSE DES TEXTES MANUSCRITS AU VERSO DES MANDATS DE 1931 ET 1932



Nous constatons des évolutions dans la société entre :

- le mandat de 1909 où l'expéditeur était illettré,
- le mandat de 1931 comporte le sceau du chef de village de Thai-Binh, le tampon du « Résident de France de Thai-Binh Tonkin » avec la mention manuscrite : Vu pour légalisation de la signature du destinataire validée par le Résident et l'empreinte digitale du destinataire,
- le destinataire possède une carte d'identité délivrée à Haiphong en 1927.

EXEMPLES DE MANDATS DE POSTE

Usage en métropole, colonies ou comptoirs français à l'étranger.

Fig 8 - 1905 - Nouvelle de sécurisation



Fig 9 - 1908 - Nouveau type de semeuse : lignée



Fig 10 - 1910 - série B Changement de titre : MANDAT POSTE au lieu de MANDAT DE POSTE
Suppression de la vignette de sécurisation
Existence d'une lettre en grande majuscule : A ou B
La série C inverse l'ordre des chiffres du talon.



Fig 11 - Mandat à valeur fixe... supprimés au 31 décembre 1939.

Une série de 5 mandats voit le jour : valeur imprimée dans le corps du mandat, valeur en chiffres et en lettres, impression en brun-rouge mais numéro de série en noir.

Le fond de garantie est de couleur différente pour chaque valeur :
ocre 5 FR.,
brun 10 FR.,
bleu 20 FR.,
mauve 50 FR.
et jaune 100 FR..

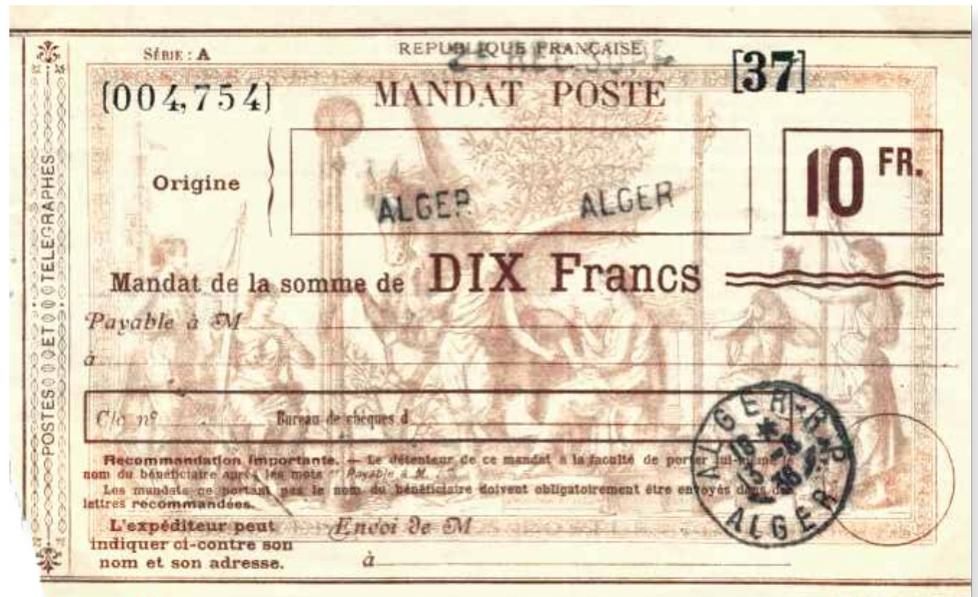
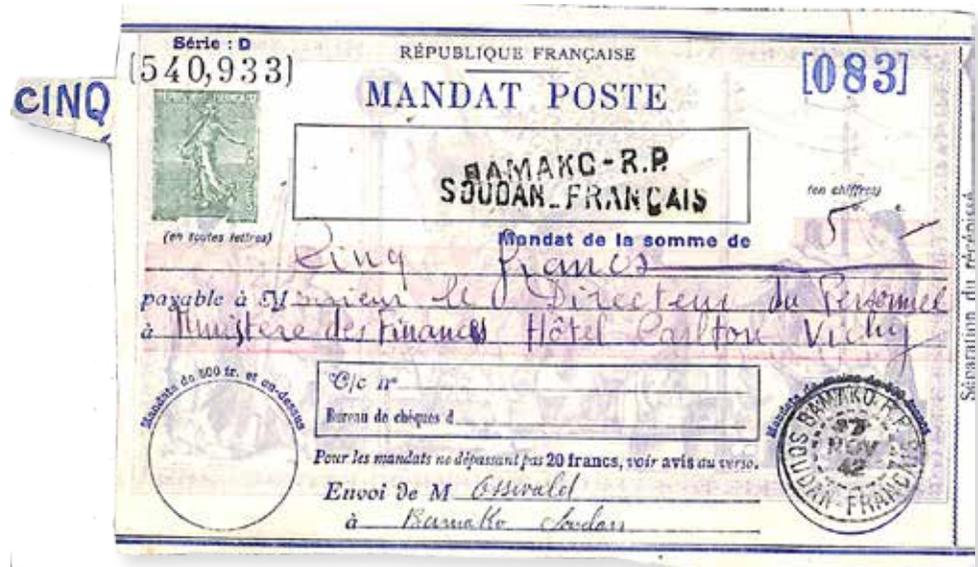


Fig 12 - Mandat formule D émise en 1941.

Ne put être utilisé en métropole en raison de la mention République Française.

Il a donc servi aux colonies comme dans l'exemple ci-joint, avec une utilisation au Soudan en 1942.
(collection Alain Hurpet)



Je remercie Raymond Sené, de l'Académie de Philatélie, qui m'a autorisé à utiliser dans ma présentation ces mandats issus de sa présentation « La petite histoire des articles d'argent ».

Bibliographie :

Cocatre Alexandre. *Les mandats et bons de poste* Etude n° 25 Le Monde des Philatélistes 1985.

A.C.E.P. *Catalogue spécialisé des Entiers postaux des colonies françaises et bureaux français à l'étranger et territoires occupés ou sous mandat*. 2001.

Storch J., Françon R., Sinais B. *Les Entiers Postaux de France et de Monaco* 2005 -7^{ème} éd. Ed Bertrand Sinais.

Brun Jean-François. *Nomenclature des entiers postaux officiels de France et de Monaco*. 1986.

Raymond Sené (de l'Académie de Philatélie). *Petite histoire des articles argent*. 2020 (exposé).

Chêne Claudy. « La situation des engagés tonkinois en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides : d'une crise Tonkinoise à une crise permanente en Océanie » *TRANSVERSALES* - Centre Georges Chevrier - 14 - mis en ligne le 11 janvier 2019), disponible sur <http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/prodscientifique/Transversales.html>

Papin Philippe (directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, membre de l'EFEO). *Linguistique historique du Vietnam*. 8 avril 2018 (exposé). Site du Collège de France : 07-col-fournet-papin-20180406.mp4

Huard Pierre, Durand Maurice. *Connaissance du Viêt-Nam Ecole Française d'Extrême-Orient*. 1954. Hanoi.

Wikipédia. *Histoire de la production du nickel*.

LES OBLITÉRATIONS DE CENTRAFRIQUE APRÈS L'INDÉPENDANCE (FIN DE L'ARTICLE PARU DANS LES BULLETINS PRÉCÉDENTS)

MARC PARREN, COL.FRA n° 675 ET MARTIN BOHNSTEDT

SALO

Bureau ouvert après l'indépendance.
Ville portuaire située sur la rive gauche de la Sangha.

1		Double cercle à pont 29,5 mm vu 16.03.1976	
----------	---	---	---

SIBUT

Bureau de poste ouvert au moins depuis 1908.
A pour nom Fort-Sibut avant le 23 décembre 1961.

1		Double cercle à pont 29 mm S-T = 11 mm vu 15.9.1964 au 30.7.1970	
2		Double cercle à pont 30 mm M'BAIKI avec apostrophe vu 4.1.1964 au 12.8.1985	

SOSSO

Bureau ouvert après l'indépendance
Poste de surveillance établi après le retour de cette partie du Neuekamrun à la France en 1920, sur la rive gauche de la rivière Kadéï

1		Double cercle à pont 29,5 mm vu 9.7.1975	
----------	---	---	---

YALINGA

Bureau ouvert depuis au moins 1951.
La ville a pris le nom du chef traditionnel Yalingueu.

1		<p>Double cercle à pont 28,5 mm</p> <p>vu 20.8.1960</p> <p>au 3.11.1981</p>	
---	---	---	---

YALOKE

Bureau ouvert après l'indépendance

1		<p>Double cercle à pont 29 mm</p> <p>vu 5.5.1975</p> <p>au 3.3.1983</p>	
---	--	---	--

ZEMIO

Bureau ouvert en avril 1911 sous le nom de Semio.



Bureau de poste de Zemio (décembre 2017) © Photo Martin Bohnstedt

1		<p>Double cercle à pont 29,5 mm</p> <p>vu 21.9.1960</p> <p>au 1.10.1986</p>	
---	---	---	---

RÉFLEXIONS ET COMPLÉMENTS SUR LES TEXTES PARUS

COMPL. 173-1 de Pascal Pelorce, Col.Fra 219 à l'article de Peter Kelly, bulletin 172, page 28

La réunion, convoyeur 4

Pour compléter les dates du timbre à date CONVOYEUR 4-REUNION-4, voici les reproductions d'une lettre avec le nom de l'expéditeur datée du 10/12/1937 et un devant du 09/01/1936.



Je possède également l'empreinte sur timbres détachés peu lisibles aux dates du 21/08/1937 et ??/04/1938.

Seule l'empreinte ci-dessous de 1930 est présentable.

Dans ma collection, c'est le cachet précédent REUNION CONVOYEUR 4 qui est le plus rare. Je n'en possède aucune empreinte sur lettre et seulement trois exemplaire sur détachés.



COMPL. 173-2 de Henri Guillermain, Col.Fra 332

Pour le plaisir des mots : l'échoppé et le caviar

Non il ne s'agit pas du titre d'une nouvelle fable de La Fontaine, pas plus que le caviardage et l'échoppage, comme leur musique le laisse entendre, ne sont les deux, mais deux mots que les philatélistes utilisent pour qualifier les mutilations que l'administration postale fait parfois subir aux cachets à date. Les dits philatélistes en font parfois un mauvais usage.

En effet le **caviardage** consiste à noircir une partie d'un document écrit que l'on veut rendre illisible. L'emploi du caviar pour cet usage n'est pas précisément documenté, en général on lui préfère l'encre noire. On comprendra donc qu'il est impossible de caviarder un cachet à date et inapproprié d'utiliser ce terme.

Exemple avec l'enveloppe de l'occupation française en Allemagne en 1946 ci-contre ; le caviardage a pour but de masquer les symboles nazis

Par contre le graveur qui enlève, en utilisant son échoppe, petit outil de gravure, quelques lettres d'un cachet à date créé un blanc par **échoppage** dans le cachet à date.

Noir et blanc, nous voilà ramenés au début du cinéma et à la période coloniale.



QUESTIONS



RÉPONSES

Cette rubrique nous permet de progresser tous ensemble dans nos recherches. Elle est riche d'enseignements car les questions souvent rebondissent, des dialogues se nouent à partir d'une question qui peut parfois sembler anodine... Aussi comptons-nous sur vous tous pour adresser au bulletin tout ou partie d'une réponse que vous pouvez donner à une question car elle souvent attendue par de nombreux lecteurs (*même si vous l'avez directement donnée à celui qui l'a posée). Nous vous en remercions par avance.*

 QUESTIONS

QUESTION 171-1 DE LOÏC DUFRESNE DE VIREL, COL.FRA 781

FRANCHISE, PAQUETS ET CHARGEMENTS

J'ai trois questions afin de déterminer la traduction correcte des mots « franchise » et « paquets et colis postaux »
Franchise : du point de vue des tarifs postaux circa 1900, lorsque l'on parle de « franchise », fait-on référence :

(1) à une éventuelle franchise accordée à des correspondances officielles acceptées sous certaines conditions sans affranchissement, c'est-à-dire ne payant pas de frais de port, ou

(2) dans un contexte militaire, à la franchise postale accordée pour l'expédition de deux lettres simples par mois aux soldats, marins et sous-officiers en service actif (accompagnée généralement des timbres surchargés FM), ou

(3) à ces deux options. Pour les correspondances militaires bénéficiant d'un tarif réduit, utilise-t-on aussi le terme « franchise » ?

Paquets et colis postaux : y-a-t-il une différence entre les termes « paquets » et « colis » ? J'ai vu cette définition dans le guide postal Indo-Chinois : « On entend par colis postal tout paquet ou caisse ne dépassant pas le poids de 10 kil. », hélas dans la traduction anglaise que je suis en train de réviser les deux termes deviennent « parcels ». J'ai l'impression que le mot « paquet » implique un groupe d'articles similaires (journaux ou échantillons) expédiés ensemble (sous bande, ficelés, etc.), donc le mot « bundle » pourrait-être plus approprié. Qu'en pensez-vous ?

Chargements : y-a-t-il une différence fondamentale entre les « chargements », les envois en « valeur déclarée », et les articles « chargés » ou « assurés », ou tous ces termes représentent-ils le même concept général ?

 RÉPONSES

Réponse 173-1 d'Olivier Bergossi, Col.Fra 317 à la question 172-4 de LOÏC DUFRESNE DE VIREL

TYPE GROUPE

Parmi les quatre îles de l'archipel des Comores (proche de Madagascar), seuls Mayotte et Anjouan ont eu leur émission au type groupe imprimée en 1892. Les timbres pour la Grande-Comore et Mohéli ont été imprimés ultérieurement, respectivement en 1897 et en 1906. Avant cette émission, seule Mayotte possédait des bureaux de poste (Dzaoudzi, Mamoutzou, Chingoni et Miréréni) approvisionnés en timbres Alphée Dubois non surchargés.

On trouve l'oblitération du 12 décembre 1892 de Dzaoudzi sur timbres Mayotte. Il est alors précisé que ce serait le premier jour d'émission.

Il y a cependant de nombreuses oblitérations de complaisance sur les type groupe de Mayotte et cette oblitération du 12 décembre 1892 est particulièrement bien marquée et centrée, ce qui est aussi une caractéristique des oblitérations de complaisance.



La comparaison avec une oblitération du 2 décembre sur type Alphée Dubois laisse cependant voir une usure comparable des lettres DEC et du millésime, ce qui pourrait tendre à authentifier l'oblitération « 1^{er} jour ». Cette date du 12 décembre correspondrait alors au voyage du paquebot SINDH des Messageries Maritimes, ligne V de Marseille à La Réunion : départ de Marseille le 12 novembre 1892, escale à Mayotte (et livraison des timbres-poste) vers le 5 décembre, arrivée à La Réunion le 11 décembre 92.



Les premières dates dont je dispose pour le type groupe sont les suivantes :

île	type Groupe : valeur faciale	support	bureau	date	escale Mayotte paquebot MM (selon départ La Réunion)
Mayotte	25 c	timbre oblitéré	Mamoutzou	03-oct.-93	IRAOUADDY 3 oct 93
Mayotte	50 c	L. REC. pour Haïti	Dzaoudzi	12-oct.-93	SINDH 1er nov 93
Mayotte	10 c	timbre oblitéré	Mamoutzou	30-nov.-93	AMAZONE 1er déc 93
Mayotte	10 c (+ 15 c Alphée)	sur fragment	Dzaoudzi	01-déc.-93(?)	AMAZONE 1er déc 93
Mayotte	5 c	timbre oblitéré	Chingoni	31-déc.-93	PEI-HO 1er janv 94
Anjouan	10 c + 15 c	Lettre	Mutsamudu	25-nov.-93	AMAZONE 1er déc 93

Durant toute l'année 1893, on trouve des timbres oblitérés de Dzaoudzi ou Mamoudzou sur type Alphée Dubois.

Au vu de ces quelques éléments, on peut donc faire la supposition que les stocks restants au type Alphée Dubois ont été utilisés de préférence jusqu'au 3^{ème} trimestre 1893, avant de passer aux stocks de type groupe.

On peut noter par ailleurs que toutes les oblitérations décrites ici sont de couleur bleu-verte, pour l'ensemble des bureaux.



Réponse 173-2 de MARC PARREN, Col.Fra 675 à la question 172-1 de THOMAS LINDEKENS

BATA GABON

INTRODUCTION

La question de Thomas Lindekens ⁽¹⁾ sur le timbre à date BATA GABON FR. m'a fait plonger dans la littérature et mes souvenirs de visites dans la région en question.

En 2016, Bill Mitchell ⁽²⁾ a fait une liste de tous les cachets postaux connus de la période française à Bata, Benito et Campo auxquels nous pouvons ajouter celui de Thomas Lindekens. Nous savons désormais que la date connue la plus tardive du timbre à date de BATA GABON FR. est le 23 décembre 1905 et celle de CAMPO GABON FR. le 12 août 1906 ⁽³⁾.

La question qui se pose ici est de savoir si ces usages tardifs ont véritablement été appliqués dans les bureaux de poste français encore en activité au Rio Muni à l'époque. Considérant que la France avait cédé la souveraineté du Rio Muni à l'Espagne environ cinq ans plus tôt en 1900/1, comme nous le verrons par la suite.

CONTEXTE HISTORIQUE

La fin du XIX^{ème} siècle a été marquée par les rivalités commerciales le long des côtes du delta du Niger jusqu'à l'embouchure du Congo. Le désaccord majeur avec les Britanniques et les Allemands résultait du fait que les Français qui avaient établi des factoreries et qui en revendiquaient les territoires imposaient des droits d'importation tellement élevés que seuls les produits français pouvaient s'écouler.

Entre 1868 et 1900 la Guinée espagnole était dominée par des capitaux étrangers et l'influence de l'Espagne était très faible. A la conférence de Berlin de 1884, l'Espagne réclamait un territoire de 180.000 km² en Afrique.

Malheureusement pour Madrid, les Britanniques revendiquaient la partie est du futur Nigeria. Après l'annexion du Cameroun par les Allemands en 1884, ils abandonnèrent l'idée d'acquérir la partie de la côte autour de Fernadoo Poo (Bioko) ⁽⁴⁾. Les Allemands, sensibles aux intérêts français, confièrent au négociant Woermann les opérations de fixation des frontières du Sud-Cameroun avec la France. Curieusement les Espagnols furent exclus des négociations et de leur revendication territoriale sur le Rio Muni. Au cours de la conférence de Berlin, les représentants de Woermann discutèrent frontières et affaires commerciales avec Coursel, ambassadeur de la France à Berlin qui coupa le nœud gordien des revendications rivales françaises et allemandes avec la suggestion surprenante que le Campo [Ntem] devienne la frontière. Woermann accueillit cette proposition favorablement mais œuvra en vain pour que les Français appliquent, dans les territoires entre les fleuves Campo et Benito, les mêmes droits que ceux des Allemands au Cameroun. Le seul arrangement commercial fut la liberté de commerce sur la rivière Campo qui servait de frontière. Le traité final a été ratifié en 1886 ⁽⁵⁾.

Dans la zone située au sud de la frontière camerounaise, les intérêts espagnols sont entrés en conflit avec ceux de la France. Le Danemark a donc été appelé à servir de médiateur pour les questions frontalières en 1892, mais la question n'a été réglée qu'en 1900, lorsque la convention entre la France et l'Espagne pour la délimitation de leurs possessions en Afrique de l'Ouest a été signée à Paris le 27 juin 1900.

Puis, à la suite de la guerre hispano-américaine, l'Espagne s'est retrouvée avec une minuscule enclave presque encerclée par le Gabon français. L'Espagne a obtenu une superficie de 26000 km² au lieu des 180.000 km² initialement revendiqués, dont les limites ont été établies par une commission conjointe en 1901.

Avant 1900, la France avait un poste douanier et militaire à Bata. Après la colonisation de 1901, les troupes françaises stationnées à Bata, Campo et Rio Benito furent par la suite retirées.

CONSÉQUENCES POSTALES

La question est maintenant de savoir si les agences postales françaises à Rio Muni ont cessé d'opérer en 1901 avec le retrait des troupes ou si elles sont restées en activité pendant un certain nombre d'années. En 1905, les Espagnols établissent une nouvelle colonie à 3 km au nord de Bata et démantèlent ce qui reste des bâtiments français ⁽⁴⁾. Il est intéressant de noter que Bill Mitchell a découvert qu'une deuxième commission de délimitation est entrée en fonction en 1906 à la suite d'incidents aux frontières Kamerun/Congo français et Kamerun/Rio Muni, ces dernières concernant des terres appartenant à la Compagnie française Ngoko-Sangha. Cela montre donc clairement qu'il y avait encore des intérêts commerciaux français à Rio Muni à l'époque.

Le bureau de poste de Benito a été fermé en 1901 avec une dernière date le 22 juillet vue par Bill Mitchell ⁽²⁾.

La question en suspens est de savoir si la France a gardé coûte que coûte un établissement postal jusqu'en 1906 pour préserver ses intérêts commerciaux dans le Rio Mundi au nord de Bata. Pannetier ⁽⁶⁾ indique que certains bureaux avaient un volume de courrier réduit. Il montre l'exemple de Kouilou avec à peine cinq lettres pour toute l'année 1888. Il y avait également un manque de personnel, agents des douanes qui géraient ces agences postales. Dès 1889, les postes de Benito et de Campo ont été fermées.

Cependant ils furent à nouveau ouverts à une date inconnue mais pour Benito il pourrait s'agir du 6 septembre 1891, date qui apparaît dans l'inventaire des nouveaux cachets dateurs CONGO-FRANCAIS qui arrivèrent à Libreville et qui ont été transmis à l'agence postale le 17 octobre 1891. Bata a également reçu ce type de timbre à date ⁽⁶⁾ (fig. 1). La liste de Bill Mitchell nous montre, en dehors de 1905 et 1906, une dernière date d'utilisation au 16 juillet 1901 pour Bata, identique à celle connue de Benito et le 2 avril 1896 pour Campo.

Comment expliquer ces utilisations tardives de timbres à date ? Bill Mitchell ⁽⁷⁾ suggérait plusieurs hypothèses :

- ils étaient gardés en réserve pour une utilisation occasionnelle à Libreville,
- ils servaient provisoirement en attente de leur propre matériel,
- ils ont été utilisés clandestinement, probablement à Libreville.

Il conclue que la découverte d'un courrier avec les indications de l'adresse de l'expéditeur donnerait la solution.

Thomas Lindekens attire notre attention sur une carte postale affranchie par un 10 c. du Gabon oblitéré du timbre à date 23 DEC 05 BATA GABON FR. (fig. 1). A côté, on trouve N'DJOLE CONGO-FRANÇAIS 27 DEC 05 soit quatre jours plus tard et arrivée ST MIHIEL, MEUSE 23.I.06 un moins plus tard. En haut on trouve une partie de timbre à date avec GABON ...1906. Il semblerait qu'il s'agisse de l'empreinte double cercle de 25 mm de CAP-LOPEZ alors en service au Gabon en 1906/7.

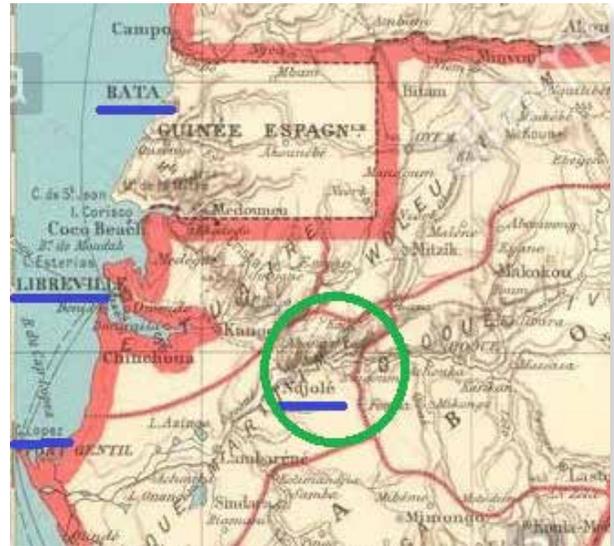


fig. 1

On déduit que la carte est allée de Bata à N'Djolé en quatre jours, pour passer ensuite par Cap-Lopez. Bill Mitchell ⁽²⁾ nous dit que le cotre *Cygne* assurait un service régulier au 14 décembre entre Libreville et Bata avec escales à Cap Esturias, N'Domo et Benito. Cependant N'Djolé est située à 250 km à l'intérieur sur la partie navigable toute l'année de l'Ogooué jusqu'à Cap-Lopez, situé à l'extrémité d'une péninsule à côté de Port-Gentil.

Si cette carte a vraiment été postée à Bata, elle a dû être transportée par le cotre à Libreville pour y rejoindre le paquebot-poste. Il serait donc possible que le timbre à date Bata ait été apposé à l'intérieur par un bureau de poste n'ayant pas encore reçu son nouveau matériel postal.



CONCLUSION

La seconde hypothèse de Bill Mitchell serait la plus plausible concernant l'utilisation après 1901 du timbre à date de Bata et Campo. Et il a raison de dire que seul un exemple trouvé sur un courrier portant l'adresse de l'expéditeur permettrait de conclure ce mystère.

Je tiens à remercier Thomas Lindekens pour avoir vérifié certains des timbres à date de la carte en sa possession et les discussions que nous avons eues à ce sujet.

Références

- 1 - Lindekens, T. (2020). "Pour quelles raisons le timbre à date de Bata est-il toujours en fonction trois ans après la cession ?" Question 172-1. Bulletin ColFra 172, p. 37.
- 2 - Mitchell, B. (2016), "Gabon and Rio Muni. French political and postal activity in Spanish Equatorial Africa 1839-1906", self published, London, UK.
- 3 - Mitchell, B. (2007), "French Equatorial Guinea – Late use of the date-stamp of the "Petit Bureau" of Campo, Gabon", Cameo, volume 10 p. 85, WASC.
- 4 - Sundiata, I.K. (1990), "Equatorial Guinea. Colonialism, State terror, and the search for stability." Westview Profiles. Nations of Contemporary Africa. Westview Press, Boulder, Colorado, USA.
- 5 - Rudin, H.R. (1938), "Germans in the Cameroons. 1884-1914. A case study in modern imperialism." Yale University Press, Yale, USA.
- 6 - Pannetier, P.-L. (1979), "Gabon et Congo Français. Les petits bureaux (1887-1893).", Les Feuilles Marcophiles 217, p. 15-20 ; 218, p. 16-19.

Réponse 173-3 de Wolfgang Strobel, Col.Fra 728 à la question 172-1 de THOMAS LINDEKENS BATA GABON

Les territoires au Gabon cédés à l'Espagne furent transmis à Libreville le 14 juillet 1901 à Enrique d'Almonte, chef du contingent espagnol de la mission pour la délimitation des frontières entre Gabon et les territoires espagnols avec leurs localités principales Bata, Benito et Campo ⁽¹⁾.

La mission du 1^{er} août jusqu'au 14 octobre 2001, délimita les frontières en se basant essentiellement sur des mesures de longitude et de latitude. Le tracé de la frontière entraîna des protestations liés à la perte de terres par la société française Compagnie Ngoko-Sangha situées à la frontière de Guinée espagnole. En 1905 l'administrateur français Weber réexamina la situation sur le terrain ⁽¹⁾. Une seconde mission de délimitation fut donc chargée en 1906 de déterminer les frontières avec des repères naturels comme vallées et crêtes. La mission terminait ses travaux le 12 octobre 1906 ⁽¹⁾.

En 1914, la délimitation modifiée n'était toujours pas ratifiée entre la France et l'Espagne. Ce ne fût qu'en 1924 que les deux gouvernements consentirent à un accord ⁽¹⁾.

Les bureaux de poste dans la Guinée espagnole ouvrirent dès fin 1901, utilisant d'abord les timbres de Fernando Poo (fig 1). Une série de timbres propres pour la Guinée espagnole fut émise le 1^{er} juillet 1902 (fig 2).



fig 1 BATA JUIL 2002 pré-curseur sur Fernando Poo, Michel n° 104



fig 2 BATA 16 JUIL 1902 sur Guinée Equatoriale 1902, Michel n° 4



fig 3 CAMPO GABON FR. 12 AOUT 06 sur Gabon 10 c émis en 1904 (fragment), Yvert n° 20, Michel n° 20

Bill Mitchell en 2007 ⁽²⁾ et 2016 ⁽³⁾ montre l'oblitération CAMPO GABON FR. 12 AOUT 06 sur le timbre Gabon 10 c. émis en 1904 (fig 3). Un agent des postes fit-il partie de la mission de délimitation de 1906 ?

Cette hypothèse n'expliquerait pas l'oblitération BATA GABON 23 DEC 05 sur la carte postale montrée dans la question 172-1. Mais elle montre qu'une telle hypothèse peut être possible, par exemple la mission de l'administrateur Weber de 1905 (voir plus haut) ou la deuxième commission de délimitation franco-allemande entre Gabon et Cameroun (1905-1907), mission Cottes en septembre et octobre 1905 qui a travaillé jusqu'à la frontière espagnole ⁽¹⁾.

Sources

(1) Mangongo-Nzambi André. « La délimitation des frontières du Gabon (1885-1911) » *Cahiers d'études africaines*, Vol. 9 n° 33, pp. 5-43.

(2) Mitchell Bill. « French Equatorial Africa. Late use of the date-stamp of the "Petit Bureau" of Campo, Gabon » *Cameo Vol. 10 Number 2, June 2007*

(3) Mitchell Bill. *Gabon et Rio Muni. French political and postal activity in Spanish Equatorial Africa 1839-1906*, 24 p. 2016.

N'oubliez pas la COTISATION 2021

Le montant est de 30 € est à régler directement au trésorier :

Jean-Claude GRUET, 191 rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris

–par chèque bancaire ou postal à l'ordre de COL.FRA.

–par virement compte Pay.Pal à l'adresse suivante : paypalcolfra@gmail.com

RÉPONSE 173-3 DE E. CORE À LA QUESTION 171-5 MICHEL JOUVENT TAXE MARTINIQUE SURCHARGE ROUGE

Toutes mes oblitérations sont sur timbres taxe isolés de Fort de France en 1888 quand elles sont lisibles.

La surcharge semble y avoir deux tailles différentes de caractères à moins qu'il s'agisse d'une insuffisance d'encrage.

J'ai des petites valeurs des timbres taxe noirs avec oblitérations philatéliques de 1888 à Fort de France, mais en mars, mai, août et décembre.



Je répertorie depuis plus de 30 ans les lettres taxées de toutes colonies proposées par les marchands ou vues en exposition ; celles avant 1890 sont exceptionnelles sauf les précurseurs de Guadeloupe qui ont été conservées. Je n'en ai aucune de Martinique dans ma liste de lettres antérieures à 1890..

RÉPONSE 173-4 DE S. BUCHHEIT À LA QUESTION 171-5 DE MICHEL JOUVENT TAXE MARTINIQUE SURCHARGE ROUGE

Il ne fait aucun doute que cette surcharge a été réalisée localement à la période concernée, très certainement par le receveur lui-même. A ma connaissance la circulaire mentionné par Giraud est plus tardive, probablement 1891. De plus le trafic ne concerne pas les taxes puisqu'elles ne sont pas commercialisées donc pas besoin de les surcharger.

Pourquoi sur les taxes et pas les timbres poste ? Les timbres taxe sont des éléments internes à la poste, pas besoin de demander un arrêté pour les modifier. Et pas de risque de se faire taper sur les doigts pour une surcharge abusive !

Arthur Maury dans *Le Collectionneur de timbres-poste* de janvier 1888 signalait mais raillait déjà cette surcharge.

Ah! Il était écrit que nous n'y échapperions pas. Au dernier moment, la **Martinique** nous envoie une surcharge... comment l'appellerions-nous bien? — *Facultative!* Le chiffre-taxe colonial de 1 centime a été surchargé transversalement MARTINIQUE en rouge. A quoi peut bien servir cette inscription sur un timbre créé pour la colonie et qui, par son usage, est destiné à n'en jamais sortir? Si nous ne le recevions pas directement du pays, nous croirions à une plaisanterie, aussi nous espérons qu'une âme charitable

Donc mon avis est qu'il s'agit d'un faux réalisé par le receveur lui-même mais avec moins de réussite que celui de Tahiti qui lui avait eu la bonne idée de faire faire les arrêtés dont il avait besoin pour écouler sa camelote.

Reste à trouver un document complet ou de retrouver la lettre de Herendeen.

RÉPONSE 173-5 DE ALAIN HURPET À LA QUESTION 172-3 DE HENRI GUILLERMAIN OBLITÉRATIONS DU DAHOMEY

Concernant l'oblitération du 10 c sur 50, il semble s'agir de Savalou, répertoriée par Guy Venot mais que je n'ai jamais vu. D'ailleurs c'est le seul timbre à date de bureau sédentaire du Dahomey avec double cercle continu, à fleuron et DAHOMEY en haut.



Le 25 c. de Guinée présente une oblitération à l'arrivée PAQUEBOT LIVERPOOL car la lettre a été postée à bord ou l'escale d'un paquebot-poste britannique.

Envoi de vos contributions au bulletin

Merci pour vos propositions d'article, vos questions et vos réponses. Continuez à adresser vos manuscrits, tapuscrits, illustrations (si possible photocopies couleur ou à défaut tirage laser noir et blanc). Ne pensez pas que nous ne publions que des articles hyperspécialisés. Le bulletin doit rester associatif et doit pouvoir aussi intéresser nos adhérents dont les collections sont moins avancées.

Au secrétaire de rédaction : *Alain Hurpet, 1 rue des Jardins, 10230 Mailly le Camp*
tél. 06 38 54 16 01 e-mail : colfra-publications@orange.fr

Si vous disposez d'outils informatiques, envoyez votre sujet par e-mail, téléchargement ou cd-rom au format
LE STOCK D'ARTICLES SE VIDE : ENVOYEZ-NOUS DES PROPOSITIONS D'ARTICLES
 de votre choix. Notre tâche sera facilitée par un envoi sous forme d'un fichier avec votre article complet et d'un dossier séparé avec les illustrations en 300 dpi. Les articles doivent nous parvenir au plus tard en milieu de trimestre pour pouvoir paraître dans le bulletin correspondant.

NOUS JOINDRE

Site web : www.colfra.org
 Secrétaire : secretaire@colfra.org
 Président : president@colfra.org
 Rédaction : colfra-publications@orange.fr
 Bibliothèque : sbuchfr@free.fr
 Circulations, échanges : fontainejeanmi3@gmail.com
 Philatélie fiscale : younouss.patel@laposte.net

La vie de Col.Fra

NOS PROCHAINES RÉUNIONS

Elles se tiennent au Centre d'animation Maurice Ravel, 6 avenue Maurice Ravel 75012 PARIS, de 14 h. à 17 h.
 En dehors de celle du 14 novembre, les réunions sont suspendues jusqu'à amélioration des conditions d'accueil.
 En raison de la situation sanitaire, nos réunions sont limitées à une dizaine de personnes et nécessitent le respect des règles sanitaires en vigueur. Se réunir dans ces conditions ne permet plus de nous retrouver et d'échanger sereinement.

samedi 14 novembre (salle Courteline)	samedi 14 mars 2021 Assemblée générale (sous réserve)
---------------------------------------	--

Les réunions en salle sont remplacées par des réunions en ligne en visioconférence avec les plateformes Zoom® ou Teams®. Pour profiter de nos nouveaux outils et suivre la réunion, un ordinateur, tablette avec connexion Internet ou un smartphone sont suffisants.

Ces réunions à distance fonctionnent désormais depuis plusieurs mois et pour lesquelles nous avons envoyé une invitation aux adhérents dont l'adresse email est connue.

Vous n'avez pas reçu d'invitation ? Un document intéressant à partager, une questions à poser, un sujet à présenter ?
 Contactez nous : president@colfra.org

Calendrier des réunions à distance
samedi 17 octobre 2020 - 14 h. - 17 h. de Paris
samedi 14 novembre 2020 - 14 h. - 17 h. de Paris
samedi 12 décembre 2020 - 14 h. - 17 h. de Paris
samedi 9 janvier 2021 - 14 h. - 17 h. de Paris

AGENDA DES EXPOSITIONS

MOULINS - Timbres Passion 2020

Vendredi 30 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020, Parc Moulins Expo, 3 avenue des Isles 03000 AVERMES.
Championnat de France 'Philatélie jeunesse' ainsi que celui de deux championnats de France de classe adulte.
A cette occasion se dérouleront aussi les "Jeux du Timbre", "Reflets des régions du Monde" et autres concours traditionnels.
Nombreuses animations variées, un stand de La Poste, la présence de nombreux négociants, etc.

PARIS - 74^{ÈME} SALON PHILATÉLIQUE D'AUTOMNE DE LA CNEP

Annulé.

7^{ème} Biennale Philatélique de Paris – Espace Champerret

8 au 10 avril 2021

VALENCIENNES - 94^{ème} congrès national. Championnat de France de philatélie 2021.
du 21 au 24 mai 2021 Cité des Congrès Valenciennes (59).

75^{ème} anniversaire du Salon philatélique d'Automne – Espace Champerret

4 au 6 novembre 2021

SERVICE DES CIRCULATIONS - VENTE - ÉCHANGES

La prochaine vente-échanges paraîtra dans le bulletin de décembre 2020. Si vous avez des pièces à proposer à la vente, contactez (attention nouvelle adresse) Jean Michel FONTAINE, 10 rue Madon 13005 Marseille. fontainejeanmi3@gmail.com

NOUVELLES ADHÉRENTES, NOUVEAUX ADHÉRENTS,

Adhérents désactivés faute de nouvelles ou de cotisation non réglée après 3 rappels :

GAETJENS Kay, GARRIGUES Jacques, PENNACCHIOTTI Stéphane, LEJEUNE Philippe, VERMEULEN Alain, ABENSUR Robert, ARMAND Gérard, ATOUT PHIL, BIARD Vaillant, CANUEL Alain, CUSIN Régis, DUTT Jere, EBERLING Serge, PICHON Michel., DERIEUX Olivier, LAURENT Bernard, REBOULLEAU François, VOUILLE Frédéric

Décès : PERRAYON Roger. Un message de condoléances a été envoyé par Col.Fra à la famille

Christian BESLU, ancien adhérent de Col.Fra

Un peu par hasard, en furetant sur le site de l'Office des Postes de Tahiti à la recherche d'actualité philatélique, j'apprends le décès de Christian Beslu ; voilà un nom qui m'est connu, familier et cher.

Christian Beslu est l'auteur de « La philatélie à Tahiti », un magnifique ouvrage publié en 1981 qui alterne photos, textes, anecdotes et grande histoire des timbres en Polynésie. Il ne m'en voudra pas de reproduire ici la notice biographique y figurant : « Christian Beslu est, depuis sa naissance en 1934, ce que l'on peut appeler un collectionneur de collections. Autodidacte, c'est à travers ses différentes collections qu'il s'instruit le plus. De nombreuses années de scoutisme marquent profondément sa vie et en font un observateur doublé d'un chercheur averti toujours avide de connaissances nouvelles. Grand voyageur devant l'Éternel, il passe avec sa compagne des vacances studieuses, parcourant le monde à la recherche de l'« objet »... pour lui, d'ailleurs, les objets inanimés ont bien une âme... Ce qui le passionne, ce n'est pas spécialement le fait de posséder mais plutôt celui de chercher et d'étudier. Installé à Tahiti depuis une quinzaine d'années, il s'est tout naturellement orienté vers les éléments typiques du pays : timbres Poste, gravures anciennes, cartes postales, pièces et billets, coquillages, objets usuels et culturels océaniques. »

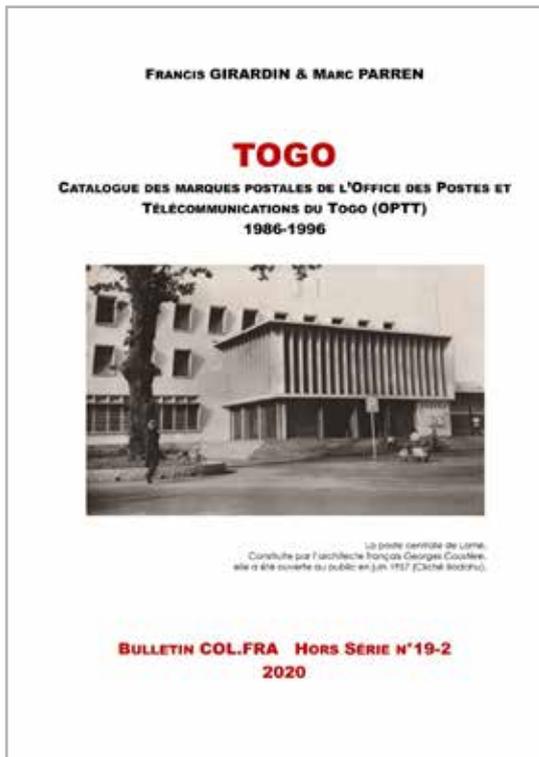
« La philatélie à Tahiti » est mon livre de chevet depuis bien longtemps... depuis que je l'ai reçu en cadeau quand j'étais encore gamin et m'intéressais aux timbres. Que d'heures enchantées passées à le parcourir et à découvrir la richesse de la philatélie sous les cocotiers. Merci Christian, merci à toi pour ça. Sans toi, je collectionnerais encore les timbres sans connaître tant de détails qui rendent vivants une époque, un endroit ou parfois un personnage, transformant des papiers colorés, souvent joliment gravés, en passeports spatio-temporels.

Tu es l'auteur de mon livre préféré et, malheureusement, je n'ai jamais eu l'occasion de te rencontrer. J'aurais souhaité te remercier évidemment. J'aurais souhaité te dire que parfois un livre rentre dans la vie d'un homme... et que la passion est communicative, mais ça tu le savais je crois.

Je te souhaite bon voyage et *mauruuru*.

Hommage de Thimothé Rigault, Col.Fra n° 924, auteur du site tahititimbres.monsite-orange.fr

NOUVELLES PARUTIONS



TOGO - Catalogue des marques postales de l'Office des Postes et Télécommunications du Togo (OPTT) 1966 - 1996

par Francis Girardin et Marc Parren.

L'ouvrage comporte 236 marques postales de l'OPT/OPTT dans l'ordre alphabétique de 62 établissements postaux du Togo. Chaque bureau est assorti d'une notice indiquant son rattachement administratif et sa position sur la carte du Togo ainsi que d'un tableau chronologique avec les événements marquants de son histoire ou revêtant un intérêt marcophile particulier. Chaque marque postale est reproduite aussi fidèlement que possible et comporte une description ainsi que les dates extrêmes (la plus ancienne et la plus récente) connues de son utilisation.

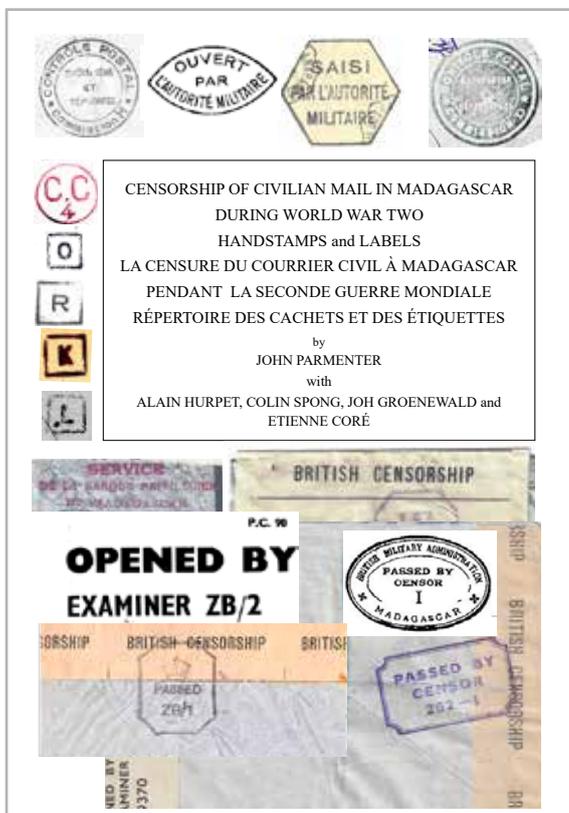
Format A4, 52 pages en couleur.

Prix : 15 € par courrier, franco de port ou 5 € pour un fichier pdf par email.

Règlement chèque à l'ordre de Col.Fra ou virement PayPal paypalcolfra@gmail.com

Commande :

Alain Hurpet 1 rue des Jardins 10230 Mailly le Camp ou colfra-publications@orange.fr



La censure du courrier civil à Madagascar pendant la seconde guerre mondiale - répertoire des cachets et étiquettes.

par John Parmenter

Collaboration d'Etienne Coré, Alain Hurpet, Joh Groenewald et Colin Spong.

L'ouvrage répertorie les différentes marques postales et les bandes utilisées sur le courrier civil par le contrôle postal français et britannique à Madagascar pendant la seconde guerre mondiale.

Les marques sont illustrées et les dates d'utilisation connues sont mentionnées.

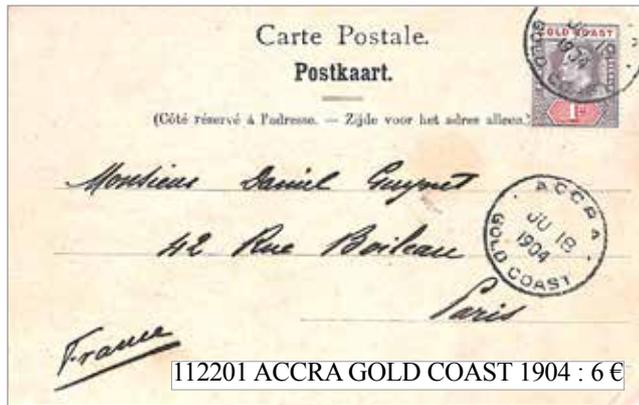
Format A4, 32 pages en couleur, reliure spirale. en anglais et en français

Prix : 20 € par courrier, franco de port ou 8 € (fichier pdf par email).

Règlement chèque à l'ordre de Alain Hurpet ou virement PayPal alain.hurpet@gmail.com

Commande :

Alain Hurpet 1 rue des Jardins 10230 Mailly le Camp ou colfra-publications@orange.fr



112201 ACCRA GOLD COAST 1904 : 6 €



112202 Algérie 1927 : 8 €



112203 Yaounde Cameroun 1949 : 6 €



112204 Abidjan affr. avec timbre Petain 1942 (défaut) : 10 €



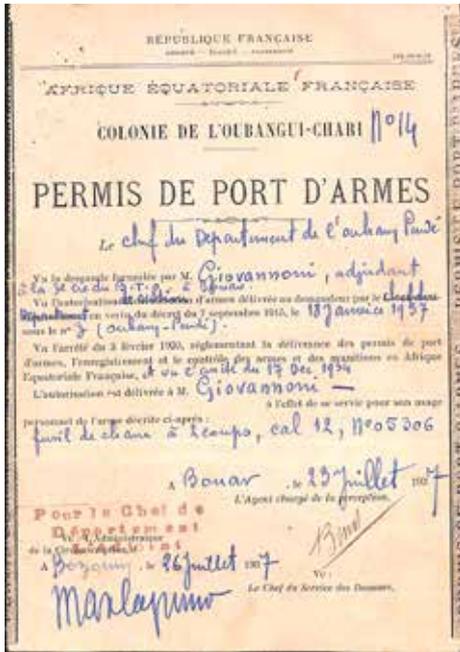
112205 N'Zerekore Guinée 1941, PA 4 seul : 12€



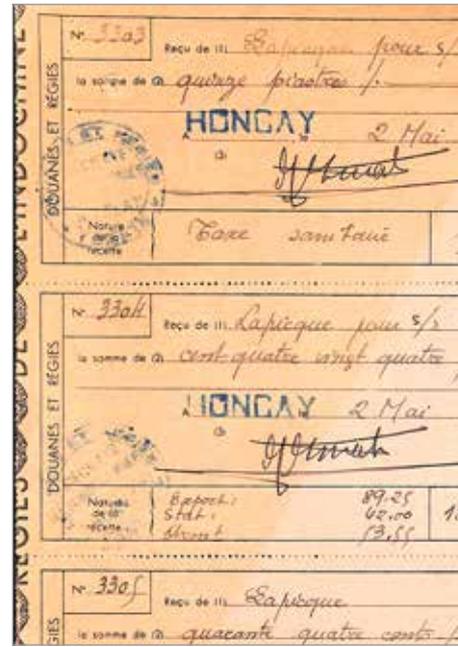
112206 CORR..ARMEES SHANGHAI 1900 sur grand fragment : 10€



112207 France Yv. 374 pour le Japon 1939 : 10 €



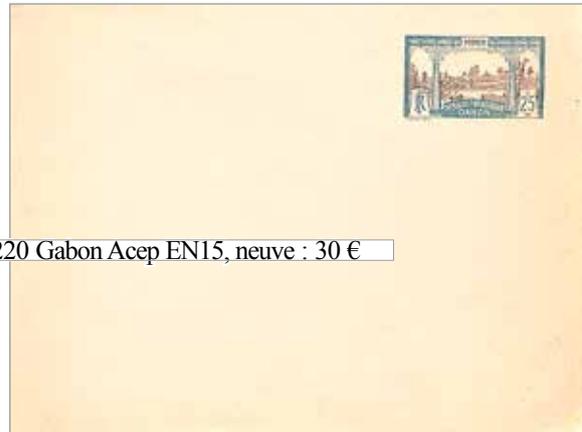
112216 Oubangui - Permis de port d'armes 1937 (15 x 21 mm, rien au verso) : 15 €



112217 Tonkin Hongay Reçus de Douanes et Régies (15 x 21 mm, rien au verso) : 5 €



112219 Gabon Acep CL4 neuve (intérieur adhérent) : 20 €



112220 Gabon Acep EN15, neuve : 30 €

CONDITIONS

Préleveurs

- Le service de circulation est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et n'est pas ouvert au public. Son but est de mettre en relation les adhérents qui souhaitent de vendre des documents (bailleurs) avec les adhérents qui souhaitent les acquérir (préleveurs) ; il ne peut s'agir que de documents en rapport avec les spécialités de la philatélie définies par la Fédération Française des Associations Philatéliques (timbres, lettres, cartes postales, littérature, objets de classe ouverte).
- Le préleveur intéressé par un lot envoie une réservation avec une offre d'achat au moyen du bulletin de réservation ci-joint par courrier avant les dates limites indiquées. La réservation peut se faire par e-mail.
- Le montant de l'offre de réservation peut être égale ou supérieure au prix de départ mentionné dans le catalogue. En cas de plusieurs réservations sur un même lot, il sera attribué au préleveur ayant fait la meilleure offre. Le prix sera égal au montant de l'offre immédiatement inférieure. En cas d'offre unique, le lot sera attribué au prix de départ.
- Les préleveurs reçoivent une confirmation des lots obtenus par courrier ou par e-mail avec le montant des articles disponibles et les frais de port (envoi suivi jusqu'à 30 € ou recommandé) à leur adresse ainsi que les frais en cas de règlement par PayPal.
- Le montant est à régler aussitôt par chèque en euro à l'ordre de Col.Fra à adresser au responsable du service des circulations. Le règlement peut être effectué par virement PayPal au compte : paypalcolfra@gmail.com. Les frais de commission PayPal (3,4 %) sont ajoutés au montant total de l'échange.
- Les lots seront envoyés au préleveur après réception de son règlement par le responsable.
- Les retours justifiés sont à effectuer dans les dix jours suivant la réception du lot.

Bailleurs

- Les bailleurs envoient leurs pièces à échanger en recommandé au responsable des échanges, accompagnées d'une liste descriptive avec le prix demandé.
- Le responsable des échanges peut refuser un lot qui ne convient pas ou modifier la valeur d'une pièce après accord.
- Le bailleur reste responsable de l'authenticité des pièces qu'il propose.
- La commission de Col.Fra est de 10 % sur le montant des articles prélevés, plus les frais d'envoi suivi ou recommandé.
- Sur demande du bailleur, un lot qui n'a pas trouvé d'acquéreur peut être remis dans la vente suivante.
- Le règlement du bailleur se fait par chèque après la parution de la circulation trimestrielle suivante.

APPEL DE COTISATION 2021

La cotisation 2021, d'un montant de 30 €, est à régler le plus tôt possible, directement au trésorier. La cotisation est de 22 € pour les adhérents qui font le choix du bulletin en ligne (pdf). Le choix est définitif pour la durée d'une année.

Jean-Claude GRUET, 191 rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris

Règlement

- par chèque à l'ordre de Col.Fra
- par virement sur notre compte (pas de frais si zone euro) en indiquant votre nom :
IBAN : FR46 2004 1010 1234 2367 0W03 346 BIC : PSSTFRPPSCE Account Owner COLFRA
- par virement PayPal à l'adresse suivante : paypalcolfra@gmail.com

REUNIONS EN LIGNE 2020- 2021

(à joindre au pouvoir ou envoyer à president@colfra.org)

Je souhaite suivre les réunions mensuelles en ligne* (samedi 14 h. à 16 h.) oui non

Mon adresse email de contact est

Je souhaiterais un autre jour en soirée, par ex.....

J'accepte que les données personnelles transmises soient informatisées et diffusées pour le strict fonctionnement administratif de Col.Fra.

* ordinateur, tablette avec connexion Internet ou un smartphone sont nécessaires

COL.FRA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 2021 BON pour POUVOIR

NOM Prénom n° adhérent

Donne pouvoir pour me représenter et prendre part aux différents scrutins de l'assemblée générale ordinaire du de Col.Fra du 14 mars 2021 à :

NOM Prénom

Pouvoir à adresser au trésorier ou à COL.FRA BP 628 75367 PARIS CEDEX 08

Note : les pouvoirs en blanc seront répartis entre les membres de l'assemblée

Signature (Bon pour pouvoir)

